Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE

Rapport d'activité des services de l'État

2018

Avant-propos

L'année 2018 a plus que jamais démontré l'implication des services de l'Etat et leur rôle primordial dans notre société parfois soumise à des interrogations soulevées par les mutations ou les soubresauts de notre époque. Le propos du rapport d'activité qui vous est ici présenté est donc clair : de quelle manière l'administration de l'Etat a-t-elle mené les actions qui permettent de faire face aux situations les plus contrastées, en accompagnant et en aidant tous les habitants de Seine-et-Marne dans leurs projets, face à leurs difficultés, ou simplement dans leurs démarches quotidiennes.

Comme l'an dernier, une articulation autour de huit thématiques, regroupant les missions des services de manière transversale, permettra de saisir de manière synthétique l'engagement collectif qui anime leur action :

- *garantir la sécurité et la protection des populations ;*
- *veiller au respect des lois et des libertés publiques et au bon fonctionnement de la démocratie ;*
- *accompagner la dynamique départementale ;*
- *aménager un territoire durable et dynamique ;*
- *garantir la cohésion sociale ;*
- *promouvoir l'éducation, l'accès à la culture et les actions en faveur des jeunes ;*
- *assurer la gestion financière et fiscale ;*
- *l'Etat en mouvement.*

Une fois de plus, la garantie de la sécurité de chacun a constitué l'objectif premier de cet engagement collectif : la seule évocation de la mobilisation du centre opérationnel de défense quatorze jours consécutifs, en janvier et février 2018, en raison des inondations ayant frappé tous les cours d'eau du département, illustre l'indispensable présence de l'Etat aux côtés de tous les seine-et-marnais et, en premier lieu, auprès des plus vulnérables.

De manière plus institutionnelle, les fusions de syndicats intercommunaux, la création de nouvelles communes, la préservation de nombreux emplois grâce aux plans d'étalement des dettes fiscales et sociales accordés à des entreprises en difficulté, le versement de 75 millions d'euros d'aides directes à la filière agricole, le financement de plus de 3.700 logements locatifs sociaux, l'accompagnement à l'implantation d'entreprises à haute valeur ajoutée (Iris-Ohyama à Lieusaint, Hermès à Montereau-Fault-Yonne …) sont autant d'exemples de la présence en première ligne de l'Etat pour promouvoir, impulser et rassembler autour d'un même objectif en faveur de la Seine-et-Marne, au sein de la République.

Béatrice Abollivier
Préfète de Seine-et-Marne

SOMMAIRE

Garantir la sécurité et la protection des populations 7

- Œuvrer en faveur de la sécurité publique..... 7
- Œuvrer pour la sécurité 11
- Assurer la sécurité civile des biens et des personnes..... 13
- Une action de protection globale au service de la sécurité des citoyens..... 18
- Lutter contre la fraude..... 24

Veiller au respect des lois et des libertés publiques et au bon fonctionnement de la démocratie 27

- Collectivités territoriales : l'action de l'État au service de la rationalisation... 27
- Accueil des étrangers : du séjour à la naturalisation..... 29
- Elections : des enjeux locaux et professionnels..... 30

Accompagner la dynamique départementale 33

- Faciliter l'accès au marché du travail..... 33
- Encourager le développement économique..... 34

Aménager un territoire durable et dynamique 37

- Logement et hébergement : un investissement important en faveur du logement social, de l'habitat privé et des gens du voyage..... 37

Garantir la cohésion sociale 43

- Politique de la ville : investissement pour les quartiers prioritaires et en faveur de la rénovation urbaine..... 43
- Des actions multiples de prévention des inégalités sociales..... 44
- L'accueil puis l'intégration des étrangers..... 48

Valoriser le patrimoine et promouvoir l'accès à la culture 51

- Valoriser le patrimoine et promouvoir l'accès à la culture..... 51
- Démocratiser la culture auprès des plus jeunes..... 52

Assurer la gestion financière et fiscale 53

- Le recouvrement des recettes publiques..... 53
- Le contrôle et exécution des dépenses publiques locales..... 54
- Un rôle moteur de conseil aux ordonnateurs départementaux..... 54

L'Etat en mouvement 57

- Poursuite du mouvement de simplification administrative..... 57
- Développement des télé-procédures..... 59
- Amélioration continue du service rendu aux usagers..... 61

Annexes : Illustrations d'un territoire à forts enjeux 63

Garantir la sécurité et la protection des populations

I . Oeuvrer en faveur de la sécurité publique

A. Lutter contre la délinquance

Cette année, les forces de sécurité intérieure ont enregistré, globalement, moins d'atteintes aux biens sur tous les indicateurs.

Toutefois, même si les atteintes volontaires à l'intégrité physique demeurent stables dans l'ensemble, il est à noter une nette hausse des violences sexuelles, possiblement due à une sous-déclaration par le passé.

Egalement en hausse, les infractions à la législation sur les stupéfiants.

Les infractions relatives aux faux documents et les infractions à la législation sur le travail sont quant à elles en baisse.

➨ **Concernant les atteintes aux biens**

	Faits constatés en 2018	Evolution 2018/2017	Evolution 2018/2017 en nombre de faits
Vols avec violences	1571	18,00 %	-346
Vols à main armée	209	-18,20 %	-43
Vols sans violence	34445	-7,60 %	-2845
Destructions et dégradations	5816	-3,80 %	-228
Vols liés à l'automobile	12457	-11,20 %	-1579

De manière générale, les forces de sécurité intérieure enregistrent une **baisse significative des atteintes aux biens** entre 2017 et 2018 **(-7,6%)** alors que la baisse au niveau national est de 3%. Cette baisse générale se constate chaque année depuis 2014.

La baisse constatée en 2018 concerne tous les indicateurs (vols sans violence ; vols avec violences ; destructions et dégradations).

A noter en particulier une **baisse importante des vols dans les véhicules (-15,5%)** et des **vols avec violence (-18%)**.

➨ **Concernant les atteintes volontaires à l'intégrité physique**

	Faits constatés en 2018	Evolution 2018/2017	Evolution 2018/2017 en nombre de faits
Violences physiques non crapuleuses	8365	3,20 %	260
Menaces et chantages	2752	-0,80 %	-23
Violences physiques non crapuleuses	8365	3,20 %	260
Coups et blessures volontaires sur mineurs de 15 ans, abandon d'enfant et mauvais traitement	5562	5,30 %	280
Violences sexuelles	1037	11,50 %	107

Le nombre d'**atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP)** demeure stable **(pas d'évolution significative entre 2017 et 2018)** dans l'ensemble alors qu'il est en hausse au niveau national (6%).

Néanmoins, parmi les AVIP, il faut distinguer **les violences physiques crapuleuses** (dont les vols avec violence mentionnés *supra*) **qui baissent fortement (-18%)** d'autres indicateurs qui, eux, sont en hausse :

Les coups et blessures volontaires (sur personnes de 15 ans ou plus) augmentent sensiblement (5,3%).

Les violences sexuelles augmentent nettement (11,5%). Si l'évolution nationale est plus forte (18,4%), le taux pour 1 000 habitants est exactement le même au niveau départemental et au niveau national (0,76).

➨ **Concernant le trafic de stupéfiants**

Les infractions à la législation sur les stupéfiants augmentent nettement (10,3%) alors que l'évolution nationale n'est pas significative.

➨ **Concernant les faux documents**

Une **forte baisse des infractions relatives aux faux documents** a été constatée (-23,2%).

➨ **Concernant les infractions à la législation du travail**

Les infractions à la législation sur le travail ont fortement diminué (-14%).

B. Prévenir la délinquance

En 2018, la prévention de la délinquance s'est articulée autour des axes prioritaires suivants :

1- Développement de la vidéo protection :
24 communes ont été nouvellement équipées en 2018 soit 1 251 caméras supplémentaires recensées dans le département.

Au total, ce sont plus de 24 000 caméras en fonctionnement dont 3452 caméras communales au sein de 173 communes.

2- Violences faites aux femmes :
En 2018, ont été recensées par la délégation départementale aux droits des femmes relevant de la DDCS les principales actions suivantes :

- La signature de la convention pour la mise en place du TGD (Téléphone Grave Danger) sur les ressorts des TGI de Melun et Fontainebleau,
- La création de 2 postes d'ISCG (intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie) dans les compagnies de gendarmerie de Meaux et Coulommiers,
- Le rapprochement de deux associations d'hébergement de femmes victimes de violences (SOS femmes 77 et Solidarité femmes le Relais 77) avec celles en charge de l'insertion par l'activité économique (SIAE),
- La mise en place de permanences du CIDFF (centre d'information sur le droit des femmes et des familles) au sein de l'UMJ de Jossigny, de 4 commissariats et de 19 structures diverses (MJS, PAD, MDS, centres sociaux),
- L'élaboration et la diffusion aux plus jeunes d'un flyer co-rédigé entre l'Etat et le Département sur la lutte contre le sexisme.

Ont été organisés les **évènements** suivants :

- *Pour la journée internationale 2018 des droits des femmes :*
  - participation de plusieurs binômes de la DDCS à une course à Fontainebleau au profit d'une association qui accueille des jeunes femmes victimes de violences,
  - participation au forum de Savigny-le-Temple sur la prostitution des enfants et sur les violences conjugales.

- *Pour la journée du 25 novembre 2018 consacrée à l'élimination de la violence à l'égard des femmes :*
  - deux pièces de théâtre sur les violences conjugales à Nemours,
  - inauguration du premier observatoire des violences faites aux femmes de Seine-et-Marne à Mitry-Mory,
  - participation à un ciné-débat organisé à Melun par l'association les Maux bleus.

L'Education Nationale s'engage de son côté fortement dans la prévention des comportements à risques chez les jeunes, qu'il s'agisse de lutter contre les conduites addictives ou de prévenir la violence.
En 2018, ce sont 12 902 élèves qui ont été sensibilisés à ces thématiques au cours de 471 séances. Concernant la lutte plus spécifique contre les violences faites aux femmes et contre les discriminations (raciales, liées au handicap, sexuelles), 526 sessions ont permis de sensibiliser 15 018 élèves.

Les sessions sont organisées en lien avec des associations (le mouvement français pour le planning familial, femmes solidaires et l'amicale du Nid) et avec des institutions (la délégation départementale aux droits des femmes relevant de la DDCS, le conseil départemental et la mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains).

Une troupe au service de la lutte contre les violences conjugales

Une très belle action s'est produite le 27 novembre 2018 au théâtre forum de Nemours en faveur de la lutte contre les violences conjugales à l'initiative de Solidarité Femmes-Le Relais 77 avec le soutien de la compagnie théâtrale NAJE : N'Abandonnons Jamais l'Espoir.

Cette action, soutenue par l'Etat, s'inscrit dans les évènements annoncés par Mme le Préfet le 26 novembre lors de son déplacement à la Maison Magdalena à Ecuelle afin de témoigner de son soutien aux femmes victimes de violence.

Accueil des participants par Mesdames Mélanie SIEHEN, responsable Solidarité Femmes-Le Relais 77 et Nathalie GAUTRAUD-BERTELOOT, déléguée du Préfet, chargée des quartiers politique de la ville de Nemours et d'Avon.
La lutte contre la radicalisation et le risque attentat.

Trois séquences théâtrales avec participation d'un public venu nombreux et très participatif ont eu lieu :

- **Séquence 1** « l'image de la femme battue » : arrêt sur image d'une scène de violence avec l'homme, la femme et l'enfant : que feriez-vous ?
  Certains agissent vis-à-vis de l'homme qui lève le bras pour frapper, d'autres vis-à-vis de la femme en position prostrée pour lui passer les bras autour du cou et d'autres enfin s'inquiètent pour l'enfant. Il y eu une proposition décalée d'un homme dans l'assistance qui a pris l'homme violent dans ses bras comme le ferait un cavalier pour emmener danser sa cavalière, provoquant l'hilarité des spectateurs.

- **Séquence 2** « Femme victime de violences cherche hébergement » : poignant parcours sur 3 mois en accéléré d'une femme battue cherchant du secours avec ses enfants : que proposez-vous ?
  Le défi a été relevé par une jeune femme de l'assistance mettant en œuvre le dispositif de mise à l'abri de femmes battues avec leurs enfants.

- **Séquence 3** « T'as bien grandi » : enfermement moral et physique d'une femme qui veut aller à son cours de théâtre alors que son mari l'en empêche ; Parmi les propositions inattendues, il y eut celle d'une femme de l'assistance qui se fit comédienne et proposa de faire le cours de théâtre dans la cuisine du couple…

  Cette représentation a permis également la **présentation d'un guide sur les violences conjugales** réalisé par les membres du réseau local de professionnels de Nemours.

On peut noter la présence active sur scène de Monsieur le maire de Lorrez-Le-Bocage !

3- Lutte contre la prostitution :

Deux réunions de la commission départementale de lutte contre la prostitution et la traite des êtres humains ont été réalisées cette année avec comme objectifs principaux :

- adoption d'une stratégie départementale,
- sensibilisation de 200 personnels : éducation nationale, département (MDS), gendarmes, missions locales, associations,...
- mise en place de brigades mixtes policiers-association Mouvement du Nid en forêt de Fontainebleau, pour accompagner les personnes qui souhaitent sortir de la prostitution,
- visite de la préfète à la maison Magdalena à Ecuelles qui accueille des personnes en sortie de prostitution et en insertion,
- réunions de l'état major départemental de sécurité des 9 mars (présentation du diagnostic sur la Seine-et-Marne) et 28 novembre 2018 (premier bilan des mesures mises en œuvre).

C. La lutte contre la radicalisation et le risque attentat

1- Evaluation et suivi des personnes radicalisées :

La coordination en matière de lutte contre la radicalisation des services de l'Etat, des forces de sécurité intérieure, des collectivités territoriales et du milieu associatif se tient au sein de cellules réunies de façon bihebdomadaire pour le volet sécuritaire et tous les trimestres pour le volet social. Chaque situation fait l'objet d'un suivi individuel croisant les regards des différents acteurs.

Quand les personnels de l'Éducation Nationale sont inquiets d'une potentielle situation de radicalisation, ils en informent le chef d'établissement (2nd degré) ou l'IEN (1er degré), afin que la-dite situation soit remontée au Proviseur de la Vie Scolaire départemental, désigné référent radicalisation.
Celui-ci informe la DASEN, le directeur de cabinet du rectorat et les services spécialisés ainsi que le correspondant de la préfecture.

2- Sensibilisation / formation :

105 000 euros ont été versés en 2018 à des associations et des collectivités territoriales dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation, volet radicalisation.

5 associations ont été subventionnées pour dispenser des formations dans les collèges seine-et-marnais et auprès de professionnels (éducateurs, policiers, gendarmes, pompiers, personnels de préfecture, missions locales, grandes entreprises, élus ...).

Un travail est réalisé en lien avec la DDCS sur le respect des valeurs républicaines et notamment la laïcité dans le milieu du sport.

Des contrôles sont également effectués dans les associations d'accueil de mineurs afin de lutter contre les écoles clandestines.

Un partenariat est en outre, mis en place avec la DDFIP et la DIRECCTE afin d'assurer un strict respect de la réglementation en matière fiscale et de droit du travail par des entreprises et des associations en lien avec des individus suivis pour radicalisation.

3- Un lien renforcé avec les collectivités locales :

La lutte contre la radicalisation fait l'objet d'un plan spécifique, le Plan national de prévention de la radicalisation **(PNPR)**, présenté par le Premier Ministre le **23 février 2018**. Dans le prolongement des actions engagées en direction des collectivités territoriales, ce plan comporte plusieurs mesures visant à développer l'implication des collectivités territoriales dans le maillage détection/prévention et les prises en charge individuelles.

Une instruction relative à la mise en œuvre d'un dialogue renforcé entre l'État et les maires dans le domaine de la prévention de la radicalisation violente a été signée par le ministre de l'Intérieur le **13 novembre 2018** afin de rendre ces mesures concrètes et d'encadrer notamment les échanges d'informations confidentielles.

Il ne s'agit pas de communiquer avec les maires sur les fichés S mais de leur exposer la situation de leur commune en termes de statistiques et de dialoguer avec eux sur les associations locales faisant l'objet d'une attention particulière.

L'autorité préfectorale fera un retour aux maires sur le suivi des individus qu'ils auront signalés. Les maires participeront aux CPRAF quand des individus résidant dans leur commune feront l'objet d'un suivi social ou psychologique.

II. Oeuvrer pour la sécurité routière

A. Les chiffres de l'accidentologie :

	01/01 au 31/12 2016	01/01 au 31/12 2017	évolution 2016/2017	01/01 au 31/12 2018	évolution 2017/2018
A	838	868	**+ 3,58%**	971	**+ 11,87 %**
T	72	81	**+ 12,50%**	72	**- 11,11 %**
B	1159	1214	**+ 4,75%**	1270	**+ 4,61 %**
dont BH	576	536	**- 6,94%**	358	**- 33,21%**

Le nombre de personnes tuées est en baisse en 2018 (72 contre 81 en 2017) et équivalent à celui de 2016.

Les tranches d'âge les plus touchées sont celles des 45/64 ans avec 23 victimes (26 en 2017) et des 25/44 ans avec 18 tués (20 en 2017). Viennent ensuite les 65 ans et + avec 17 tués (19 en 2017) puis les 18/24 ans avec 13 tués (11 en 2017).

A noter que 83% des accidents mortels impliquent un véhicule léger (79% en 2017) et que les motards sont concernés dans 20% des accidents mortels (16% en 2017).
En revanche, il faut constater une augmentation du nombre de piétons décédés sur les routes en 2018 : 12 contre 8 en 2017.

Sachant qu'un accident mortel peut avoir plusieurs causes, les principales causes recensées sont :
- la vitesse excessive ou inadaptée - 17 cas (23 en 2017) ;
- la consommation d'alcool - 15 cas (18 en 2017) ;
- la perte de contrôle - 16 cas (10 en 2017) ;

Comme indiqué, un même accident peut être multi-facteurs. Une analyse rapide fait état de 34 accidents impliquant ces trois facteurs, seuls ou de manière combinée.

Parmi ces 34 accidents (47 % des tués) :
- 7 avaient pour cause principale une vitesse excessive ou inadaptée (soit 9.7 % des tués)
- 5 combinaient la vitesse et l'alcool
- 4 la vitesse et la perte de contrôle du véhicule
- 1 combinait ces 3 facteurs

<u>Comparaison 2017/2018 du nombre d'accidents mortels du réseau routier désormais limité à 80 km/h :</u>

En 2018, il y a 1 tué de moins en Seine-et-Marne sur les routes départementales et 1 de moins sur les routes nationales désormais limitées à 80 km/h.

En effet, en 2017, sur les routes départementales il y a eu :
- 13 accidents - 14 tués sur les routes départementales
  3 accidents - 3 tués sur les routes nationales

En 2018,
- 12 accidents - 13 tués sur les routes départementales
  2 accidents - 2 tués sur les routes nationales

B. Une politique départementale au service de la sécurité routière :

Le PDASR (plan départemental d'actions sécurité routière)

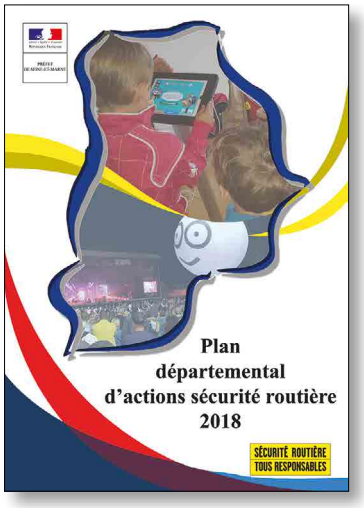

Le PDASR reprend les 6 enjeux prioritaires du Document Général d'Orientation (DGO 2018-2022) à savoir :

1) le risque routier professionnel
2) la conduite sous l'emprise d'alcool et/ou de stupéfiants
3) les jeunes
4) les seniors
5) le partage de la voirie
6) les deux-roues motorisés

50 actions ont été financées dans le cadre du PDASR 2018 pour un montant de 60 800 € (contre 55 actions financées en 2017 pour un montant de 46 792 €).

Tableau des actions financées par enjeux :

Enjeux	Nombre d'actions financées	Montant
Risque routier professionnel	5	11200 €
Alcool - Stupéfiants	9	12400 €
Jeunes	25	22350 €
Séniors	3	5500 €
Partage de la voirie	3	2250 €
2 roues motorisées	5	7100 €

Exemples d'actions sécurité routière réalisées :

- Enjeu risque professionnel : 120 salariés sensibilisés les 08 et 09 novembre 2018 dans l'entreprise « les foyers de Seine-et-Marne ».
- Enjeu « alcool-stupéfiants » : 3 620 festivaliers sensibilisés lors de « Festival en Seine » les 15 et 16 juin 2018.
- Enjeu « partage de la voierie » : 422 habitants de Vaux-le-Pénil sensibilisés lors du forum « dangers de la route » le 22 septembre 2018.
- L'Éducation Nationale réalise tout au long de l'année scolaire plusieurs actions de prévention inscrites dans le socle commun attendu de chaque élève à l'issue de la classe de 3ème : actions de sensibilisation en classe, rallyes piétons, rencontres sécurité routière…, menées en partenariat avec l'USEP, la Préfecture ou les forces de l'ordre.

Le PDCR (plan départemental de contrôles routiers) et les actions phares :

Le 1er juillet 2018, la vitesse maximale autorisée sur les routes à double sens, sans séparateur central (en dehors des routes à deux fois deux voies et des routes à trois voies), a été réduite de 90 km/h à 80 km/h. Cette mesure a été décidée par le Comité interministériel de sécurité routière (CISR) du 9 janvier 2018 et annoncée le 11 novembre 2017 par le Premier Ministre.

Des réunions mensuelles « plan de contrôle routier » ont été organisées au cabinet du préfet en présence des forces de sécurité intérieure, afin de déterminer les différentes actions à mener dans le département pour lutter efficacement contre l'incivilité routière.
Un contrôle coordonné (forces de l'ordre avec les membres du corps préfectoral) s'est déroulé le 30 mars 2018.

Plusieurs contrôles routiers ont été médiatisés, notamment les 31 août, 21 décembre et lors de nuit de la Saint Sylvestre 2018.

Le 06 octobre 2018, une opération alternative à la sanction a été organisée pour 55 contrevenants à l'École Nationale Supérieur de la Police de Cannes-Ecluses.

Le 12 novembre 2018, Laurent Nuñez, secrétaire d'État auprès de Ministre de l'Intérieur, et Emmanuel Barbe, Délégué interministériel à la sécurité routière, ont participé à des contrôles routiers au péage de Coutevroult et à Collégien. Cela a aussi été l'occasion pour Laurent Nunez de féliciter les intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR).

Les chiffres-clés de la section des droits à conduire :

- **Arrêtés de suspension du permis : 3442 arrêtés pris en 2018 (2518 en 2017 de janvier à avril).**
- **Annulations de permis de conduire : 862 en 2018 (445 en 2017 de janvier à avril).**
- **Stages de récupération de points : 8 296 stages en 2018.**
- **Visites médicales devant la commission médicale : 1975 en 2018 (2272 en 2017).**
- **Recours contentieux : 27 décisions favorables à l'Etat rendues (sur 28 décisions).**

III. Assurer la sécurité civile des biens et des personnes

A. Un SDIS opérationnel dans la conduite et la planification des interventions

Le nombre d'interventions pour **le secours à personnes** en Seine-et-Marne a été de 110 504 en 2018 contre 100 317 en 2017 soit **une hausse de 10 %**.
Cette activité représente 86 % des interventions des pompiers.
Un plan d'action pour une meilleure coordination avec le SAMU va être engagé en 2019 pour accélérer les délais de prise en compte et de traitement des cas.
Des formations de techniciens du secours d'urgence vont être lancées afin d'augmenter le niveau de compétence des personnels du SDIS.

La conduite des interventions :

La sollicitation des sapeurs-pompiers est en forte hausse pour cette année 2018 : **+ 13,7% (127 756 interventions en 2018** pour 112 327 en 2017).
En excluant les épisodes d'intempéries, l'activité opérationnelle s'élève à 125 675 interventions, soit +11,9% par rapport à 2017.

Dans le détail, on observe une progression dans chaque typologie d'interventions mais l'évolution du secours d'urgence aux personnes est la plus impactante : +10 187 interventions par rapport à l'année dernière.

Le secours d'urgence aux personnes représente à lui seul 86,5% des interventions.

Les évolutions des interventions :

- **Le secours d'urgence aux personnes (SUAP)** : ce domaine d'activité augmente de +10,2% par rapport à 2017 (110 504 en 2018 pour 100 317 en 2017).
  - Le **secours à victime** est en hausse de + 10,8% (104 850 interventions en 2018 pour 94 662 en 2017).
  - Les **accidents de circulation** sont stables : 5 654 interventions en 2018 pour 5 655 en 2017.

Le SUAP est en pleine évolution depuis déjà quelques années, il est devenu l'activité opérationnelle principale du SDIS. En 2018, la charge opérationnelle a continué à augmenter de façon très significative. Aussi, il est devenu indispensable de faire évoluer les pratiques et procédures opérationnelles afin d'être plus performant sur la gestion globale du secours d'urgence aux personnes. Dans ce contexte, un plan d'actions visant à une meilleure maitrise de cette activité sera développé en 2019.

● Les opérations de lutte contre les incendies sont en hausse : 6 581 interventions en 2018 contre 5 776 en 2017.

La météo estivale a entraîné une augmentation de l'activité opérationnelle dans le domaine des feux d'espaces naturels (récoltes, chaume, forêt) qui contribue à expliquer la hausse d'environ 13,9% du nombre d'incendies par rapport à l'année précédente.

Le nombre d'interventions pour opérations diverses est en hausse de + 71,2% (10 671 en 2018 pour 6 234 en 2017).
La météo estivale a également eu pour conséquence d'augmenter le nombre de destructions des nids d'hyménoptères : l'activité a doublé par rapport à 2017.

Les inondations de janvier et juin 2018 se sont également répercutées sur l'activité opérationnelle puisqu'on constate une hausse de plus de 50 % des opérations liées à l'environnement.

● **La formation des citoyens au secourisme et ses conséquences :**

48 actions pour 3 041 personnes sensibilisées (2 216 adultes et 825 mineurs) : Gestes qui sauvent, forums, portes ouvertes dans les casernes de pompiers, actions auprès de sociétés (TRANSDEV, Cars Moreau, Véolia, Crédit Agricole,…).

● Les principales actions en milieu scolaire : 14 573 mineurs dont 4 500 de 16-20 ans et 1824 adultes
- **152 collèges sensibilisés IPCS** (Information Préventive aux Comportements qui Sauvent) soit 4 693 élèves ASSEC (Assistant-Sécurité) et 1 622 adultes
- **32 collèges sensibilisés RTS** (Risques Transport Scolaire) soit 4 368 élèves de 6ème ; 202 adultes des collèges étaient également présents
- **Sections JSP** : 130 jeunes sensibilisés ASSEC.
- **JDC** (Journées Défense et Citoyenneté) : 3 995 jeunes de 16-20 ans (sur 89 sessions). Pour information, il ne reste plus qu'un seul site : le CIRFA à La Rochette.
- **CCSC** (Cadets-Cadettes de la Sécurité Civile) : 12 élèves des collèges Pierre Roux à Château-Landon.
- **IPCS** des classes de 4ème en collège : 439 élèves sensibilisés sur 4 collèges : JB Vermay de Tournan, Elsa Triolet au Mée-sur-Seine, Jean Rostand à Bray-sur-Seine et Marie Curie à Provins.
- **Lycées** : 2 établissements : Pierre de Coubertin à Meaux, en poursuite d'expérimentation pour une sensibilisation IPCS des 513 élèves de 2nde et le campus-lycée Jules Ferry de Coulommiers pour 100 adultes.
- **Ecoles primaires** : 5 écoles concernées avec 435 élèves (maternelles et élémentaires).

B. Le secours aux personnes

Une activité du SAMU en hausse :

L'année 2018 a été marquée par le déménagement du Service d'Aide Médicale Urgente (SAMU) au cœur du nouveau site de SantéPôle de Melun, plateforme public/privé regroupant au sein d'un bâtiment neuf le Centre hospitalier Marc Jacquet du Groupement Hospitalier Sud Ile-de-France (GHSIF) et la Clinique Saint Jean/ l'Ermitage.

Le GHSIF, siège du SAMU, a depuis bénéficié d'une nouvelle attractivité liée en particulier à une meilleure accessibilité pour la population. Cette augmentation de fréquentation a eu des retombées sur le SAMU qui a vu augmenter son activité, à la fois au niveau du Centre de Réception et de Régulation des Appels (CRRA-15) et de la structure mobile d'urgence et de réanimation (SMUR).

Dans ce cadre, l'Agence régionale de santé Ile-de-France a financé :
- un médecin régulateur libéral supplémentaire sur les horaires de nuit profonde,
- un coordinateur ambulancier.

Les données d'activité du SAMU (non consolidées au 31/12/2018)

	2017 (Données SAE)	2018
Nombre d'appels présentés	494 204	518 779
Nombre total de Dossiers de régulation	211 387	221 124
Nombre total de Dossiers de régulation médicale	198 271	204 577
Le SAMU a déclenché le SMUR	16 738	17 335

C. La gestion de crise

La mise en place du Centre Opérationnel Départemental (COD)

En 2018, le COD a été activé plus de 30 jours dont 14 jours consécutifs lors des inondations importantes qui ont touché l'ensemble des cours d'eau en janvier et février 2018.

A ces inondations a succédé un épisode de neige et verglas qui a généré de nombreuses difficultés de circulation en Ile-de-France et nécessité l'activation du COD.

En novembre et décembre, le COD a également été activé les week-ends lors des journées de mobilisation des gilets jaunes.

Enfin, plusieurs événements, plus ponctuels (pollution par hydrocarbure, incendie d'un bâtiment industriel, canicule,..) ainsi que les exercices réalisés ont également entrainé des activations du COD.

La gestion des demandes de reconnaissance de catastrophes naturelles

La gestion des dossiers de demande de catastrophe naturelle 2018 s'est concrétisée par la prise en compte de 221 dossiers sur le volet inondations, répartis comme suit :

- 103 communes reconnues pour les inondations de janvier février 2018.
- 106 reconnaissances pour 84 communes, au titre des orages de mai et juin 2018.

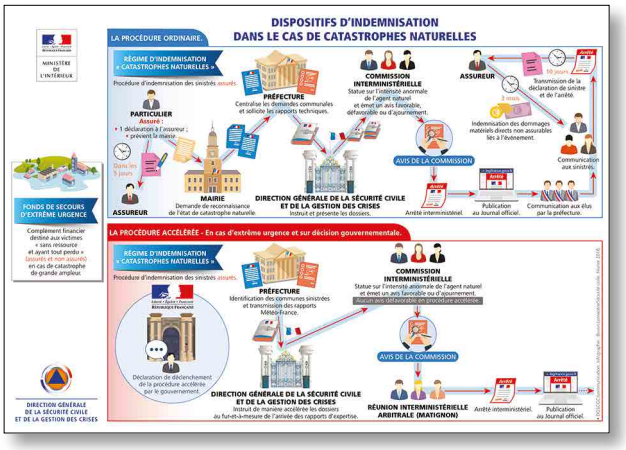

Autres phénomènes :

- 31 demandes formulées en 2018 pour le phénomène de sécheresse réhydratation (au titre de 2017) 30 défavorables et 1 reconnue
- 1 reconnaissance pour mouvement de terrain

La gestion des inondations de 2018

2018 a été particulièrement marquée par les épisodes d'inondation qui ont fortement mobilisé les services au début de l'année.
La durée de la crise a été plus longue en 2018 qu'en 2016 avec une période de décrue plus lente également et touchant l'ensemble des bassins. En effet, la décrue s'est étalée jusqu'à avril, notamment pour la Bassée Francilienne.

Ci après un tableau récapitulatif des données relatives à cet événement permet d'en apprécier l'ampleur :

	2016	2018	Observations
Nombre de jours en vigilance	10 orange dont 3 rouge	15	Durée plus longue
Communes impactées	Environ 200 communes	250	Tous les bassins concernés en 2018
Commune reconnues catastrophes naturelles	243/250 dossiers	93/102 dossiers	
Personnes mises en sureté	8 000	195	
Foyers privés de courant	9500	225	
Téléphonie	13 000	1 000	
Gaz	100	170	
Restriction d'eau	5 communes	11 communes	
Etablissements fermés	153 écoles 11 collèges 1 lycée	8 écoles	
Routes coupées	85 routes	21 routes coupées	

Les plans communaux de sauvegarde (PCS) pour prévenir le risque inondations :

La démarche d'accompagnement et d'incitation auprès des communes soumises à l'obligation de réalisation d'un plan communal de sauvegarde (PCS) s'est poursuivie tout au long de l'année 2018, confortée par la survenance de deux épisodes d'inondations ayant frappé le département.

En janvier-février, un premier épisode caractérisé plutôt par des crues des cours d'eau par débordement, impactant notamment le bassin de la Marne ;
Un second épisode s'étalant sur les mois de mai et juin, lié à des phénomènes orageux.

A l'aune des enseignements tirés des crues majeures de 2016, et au regard de ces deux épisodes de 2018, le groupe de travail composé de représentants de la DDT, du SDIS, du Conseil départemental, de l'EPTB Seine Grands Lacs et des services préfectoraux a poursuivi ses travaux de formations et d'aide à la réalisation des PCS, en privilégiant une logique de bassins, compte tenu du risque fort d'inondations en Seine-et-Marne.

La démarche a été finalisée pour les communes des bassins du Loing et de la Seine aval, et engagée pour les communes du bassin des Morins et de la Marne.
S'agissant de ce dernier bassin, l'appui des sous-préfectures en tant que relais de proximité auprès des collectivités et acteurs a été favorisé.

L'objectif pour 2019 sera dans un premier temps d'affiner les leviers d'incitation et d'identifier les difficultés que peuvent encore rencontrer les communes qui n'ont pas réalisé ou finalisé leurs PCS, de manière à atteindre en fin d'année un taux de réalisation de 100 % s'agissant des communes soumises à obligation.
Pour ce faire, le deuxième axe de travail consistera à mettre en œuvre la démarche d'accompagnement sur les autres bassins, en particulier ceux de l'Yerres et de la Bassée Francilienne.

La nécessaire coordination des acteurs

La nature et l'intensité des différentes crises gérées en 2018 ont mis en exergue la nécessité pour l'autorité préfectorale de se coordonner toujours plus efficacement avec l'ensemble des services et des collectivités.

Ainsi, lors des inondations de janvier, la participation des sous-préfectures aux points de synthèses journaliers en visioconférence a permis non seulement de mieux cibler les enjeux locaux mais également d'y répondre en fonction de leur gravité ou de leur complexité.
De la même façon, lors de la gestion de l'épisode de neige en février, certaines opérations conjointes entre les forces de l'ordre et les gestionnaires de voieries, visant à désengorger certains axes, ont été coordonnées par les services présents au COD, y compris sur un réseau structurant habituellement géré par la Zone de Défense.

Les services de l'Etat se préparent en continu à répondre aux crises

L'Ile de France compte près d'une centaine de sites SEVESO (seuil haut et bas).
Ces sites mettent en œuvre des produits dangereux ou présentant des risques notables en matière d'incendie, d'explosion ou de rejet de substances toxiques. C'est pourquoi, ils sont particulièrement surveillés comme l'exigent les directives dites SEVESO.

Les installations correspondantes sont des **installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)** et sont soumises à une législation particulière codifiée dans le code de l'environnement.
Les installations présentant les risques accidentels les plus importants sont classées « SEVESO » du nom de la directive européenne réglementant ce type d'installation.

En 2018, dans le département de Seine-et-Marne, parmi les installations en fonctionnement, il est dénombré 424 installations soumises à autorisation, 156 à enregistrement et 1440 à déclaration. **Le département de Seine-et-Marne représente pour rappel 40 % des installations SEVESO et 60 % des carrières de la région francilienne.**

Ces installations dangereuses sont particulièrement contrôlées par le service des installations classées de la DRIEE (UD 77) du point de vue de la sécurité des installations au regard des dispositions du code de l'environnement :

- 306 contrôles ont été réalisés et 9 procès-verbaux d'infraction ont été transmis aux Procureurs de la République des différents Parquets,
- 40 inspections ont été réalisées sur les installations SEVESO du département.

Par ailleurs, pour limiter et contrôler l'urbanisation autour des sites dangereux, des plans de prévention technologique (PPRT) ont été prescrits. Suite à un travail important mené notamment avec les collectivités territoriales, l'ensemble de ces PPRT est aujourd'hui approuvé.

Les exercices 2018

➨ Les exercices ORSEC :

- Dispositions spécifiques ORSEC PPI : ALFI à Moissy-Cramayel, BASF à Meaux et SICA de Gouaix
- Disposition générale nombreuses victimes : sur le site Disneyland Paris à Chessy.
- 7 exercices zonaux dont : 1 exercice zonal des unités GRIMP, 1 exercice zonal des unités « sauvetage animalier », 4 exercices INSARAG, 1 exercice zonal NRBC CNPE NOGENT (10).

➨ Les exercices attentats :

Compte tenu du contexte actuel, la préparation de l'ensemble des acteurs à une nouvelle menace terroriste constitue un enjeu particulièrement sensible.

● La consolidation de la doctrine pour faire face aux tueries de masse :
- 4 exercices réalisés en partenariat avec les forces de l'ordre sur différents sites : école nationale supérieure de la police (ENSP), TGV à Marolles-sur-Seine.
- 1 journée d'échange interservices sur la thématique « tuerie de masse » sur le centre de formation de Gurcy-le-Châtel.

➨ Les exercices réalisés par l'Education Nationale :

Les chefs d'établissement et directeurs d'école doivent réaliser au sein des structures scolaires au minimum 3 exercices de gestion de crise, par année scolaire, dans le cadre de la prévention des risques majeurs (évacuation ou confinement) ainsi qu'un exercice annuel de prévention pour le risque attentat-intrusion.

A ce jour, la DSDEN est en possession de la quasi totalité des plans de prévention pour les 182 établissements du second degré du département et de la totalité pour les écoles du 1er degré.

IV. Une action de protection globale au service de la sécurité des citoyens

A. La protection contre les pollutions

Chaque année, l'inspection des installations classées réalise une campagne d'inspections inopinées afin de vérifier la qualité de l'auto-surveillance des rejets faits par les industriels.
Ces contrôles permettent aussi de vérifier l'absence de substances non surveillées par les exploitants.

Dans le département de Seine-et-Marne, les principaux émetteurs dans le domaine de l'eau sont William Saurin pour les matières organiques exprimées en demande chimique en oxygène (DCO) et matières en suspension (MES) et la raffinerie de Grandpuits pour les rejets aqueux en métaux.
Dans le domaine de l'air, les principaux industriels contributeurs en termes d'oxyde d'azote sont la raffinerie Total ainsi que la société Borealis à Grandpuits.

De manière globale et pour la région francilienne, il est à noter que les émissions d'oxyde d'azote ont été fortement réduites (de l'ordre de 13 % entre 2015 et 2016).

B. La protection des consommateurs

La sécurité des produits alimentaires et non alimentaires

Chaque année, la DDPP est destinataire du signalement de plus d'une centaine d'alertes concernant des aliments ou des produits industriels dangereux. Les alertes, portant sur des produits fabriqués et/ou mis sur le marché par des établissements situés en Seine-et-Marne, requièrent une intervention immédiate des services.

L'identification des lots concernés, les retraits et rappels des produits, la recherche des causes de l'incident, les mesures correctives et préventives, sont avant tout de la responsabilité des professionnels, mais ils n'y consacrent pas toujours les moyens humains, financiers ni la diligence nécessaires.

Aussi, les agents de la DDPP sont amenés à engager des mesures de police administrative afin d'imposer aux entreprises concernées l'extension des mesures de retrait et rappel à d'autres lots suspects, l'intensification des analyses sur les produits ou dans l'environnement, la réalisation de travaux pouvant être coûteux mais indispensables ou une réorganisation sécurisée de la production. Ces mesures sont ensuite supervisées jusqu'à leur plein accomplissement.

Exemples d'alertes traitées en 2018 :

- fromages contaminés en Listeria Monocytogenes ;
- farine de sarrasin bio contaminée (Datura) ;
- complément alimentaire pour sportifs (teneur excessive en caféine) ;
- lit superposé (défaut de conception entraînant un risque de chute et de coincement de la tête) ;
- chaussures pour enfant (risque d'allergie) ;
- portique - balançoire (risque d'écrasement des doigts) ;
- luminaires dont l'articulation du luminaire provoquait une usure trop rapide de l'isolation électrique du câble la traversant (choc électrique) ;
- gants chauffants pour moto déclarés dangereux par le laboratoire en raison d'un échauffement mesuré à l'intérieur du gant (dépassant la limite maximale autorisée par la norme) ainsi que d'un risque de chocs électriques provoqués par le bloc d'alimentation.

Chacune de ces interventions constitue une priorité et peut nécessiter le redéploiement des moyens humains disponibles dans les services concernés. Ainsi, en 2018, le traitement d'une seule alerte alimentaire a mobilisé plusieurs agents pendant deux mois et a nécessité un suivi régulier pendant 10 mois.

Contrôle lors de la fête de l'Aïd avec la Préfète et le Directeur Départemental de la Protection des Populations

Les chiffres clefs de la DDPP

3701 contrôles et inspections d'établissements

1207 Prélèvements pour analyse de produits alimentaires et industriels

1537 suites pédagogiques, correctives et répressives dont 343 mesures de police administratives, 218 procès-verbaux et 12 arrêtés de restriction d'activité

2066 certificats export signés pour sécuriser les exportations des entreprises de Seine-et-Marne

1283 réponses apportées à des consommateurs suite à plaintes ou signalements dans le respect de la Charte Marianne

FOCUS

Les jouets : une attention soutenue à la protection des jeunes enfants

En 2018, la DDPP a reçu une plainte d'une consommatrice, une grand-mère qui avait été très surprise de trouver des pièces de petite taille dans un sac de blocs de construction qu'elle envisageait d'offrir à son petit-fils d'un an. Les pièces étaient assez petites pour qu'elles puissent être avalées et provoquer l'étouffement d'un enfant en bas âge.

Bien que sur l'emballage figure la mention «3 ans et plus», la conception et le design du jouet, le caractère élémentaire de l'activité proposée laissait raisonnablement supposer qu'il pouvait être acheté par mégarde pour des enfants plus petits. Le risque était d'autant plus probable que des produits similaires concurrents étaient également commercialisés sans restriction d'âge et sans pièces de petite taille.

La présence de petits éléments rendait le jeu dangereux même en présence d'une étiquette de danger.

Les services de la DDPP sont intervenus auprès du responsable seine-et-marnais de la mise sur le marché de ce jouet.

Le responsable de la mise sur le marché a accepté de procéder au retrait et au rappel du jouet. Les stocks restants ont été bloqués et l'information a été répercutée auprès des clients par affichage en magasins et sur le site internet.

En 2018, les services de la DDPP ont eu à gérer une quinzaine d'alertes concernant des jouets et des articles de puériculture.

FOCUS

La protection des personnes vulnérables au cœur de l'action des services de l'État :

Lors d'un contrôle mené dans une maison de retraite appartenant à un réseau national, dont le siège est situé en Seine-et-Marne, les enquêteurs de la DDPP ont mis en évidence que l'établissement facturait illégalement les prestations liées à la dépendance pendant l'absence des résidents.

Les enquêteurs ont pu vérifier que cette facturation illégale était pratiquée dans les quatre établissements seine-et-marnais du réseau.

Après avoir entendu, notamment, les responsables de ce réseau d'EHPAD, l'origine du délit a été établi et la direction des établissements s'est engagée à modifier sa pratique et ses contrats.

Au total, 13 614 euros ont été restitués aux résidents.

La protection économique des personnes vulnérables est au cœur des missions de la DDPP dont les services s'attachent à contrôler notamment les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) et les établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD).

Les pratiques promotionnelles multiples : difficile pour le consommateur de s'y retrouver

Chaque année la DDPP de Seine-et-Marne contrôle les pratiques promotionnelles des commerçants du département, quelle que soit la forme qu'elles prennent : soldes, promotions ou liquidations. Ces contrôles concernent tout autant les publicités consenties en magasins que celles sur les sites internet.

La multiplication des offres promotionnelles est de nature à semer le trouble chez les consommateurs pour qui il devient difficile de connaître le véritable prix habituellement pratiqué.

Les contrôles portent sur les principaux points suivants : la véracité des avantages en prix ou en quantités, la disponibilité des produits, l'utilisation du mot « soldes » interdite en dehors des périodes légales, l'annonce de forts taux de remises pratiqués sur une infime partie des articles, les « ventes privées » qui restent réservées à une clientèle déjà fidélisée.

En 2018 les services de la DDPP de Seine-et-Marne ont contrôlé 429 points de réglementation différents dans 164 établissements de Seine et Marne. Le taux d'anomalies avoisine les 50% et, au total, 35 procès-verbaux ont été rédigés. Les peines encourues peuvent atteindre 2 ans de prison et 300 000 euros d'amende pour les personnes physiques, 1,5 millions d'euros ou 10% du chiffre d'affaire d'amende pour les personnes morales.

En 2019, comme en 2018, la DDPP restera vigilante, compte tenu des nombreuses anomalies relevées.

C. La santé et le bien-être animal

FOCUS

Maltraitance animale :
Exemple d'une intervention conjointe réussie des services de l'Etat

Deux signalements transmis par un vétérinaire libéral et par la Sous-Préfecture de Provins alertent les services de la DDPP sur la situation d'un groupe de poneys parqués dans un pré, sans eau, ni foin et pataugeant dans la boue jusqu'aux genoux.

L'intervention rapide des forces de police les plus proches a permis de confirmer les conditions de détention des poneys. Les propriétaires des animaux, déjà défavorablement connus, ont été immédiatement placés en garde à vue.

Il était donc urgent que la DDPP organise le placement des animaux en lieu sûr en obtenant du Parquet compétent une ordonnance de placement au sein d'une association de protection animale.

Sur place, les enquêteurs de la DDPP, les forces de l'ordre et le personnel de l'association font un constat accablant : en plus des quatre poneys affamés et déshydratés parqués à l'extérieur, trois autres équidés se trouvaient enfermés dans le sous-sol de la maison des propriétaires sans eau, au milieu d'un fatras d'outils divers. Cinq chiens étaient également présents.

Tous les animaux ont été pris en charge et placés auprès de l'association désignée.
Un examen vétérinaire a confirmé l'état général médiocre des animaux : parasitose, fonte musculaire,… consécutif à une alimentation et une activité physique inadaptées.
Des poursuites pénales ont été engagées à l'encontre des propriétaires des animaux.

Plus de 30 signalements concernant des manquements aux règles de bien être animal ont été traités par la DDPP en 2018.
L'action de coordination menée par la DDPP au sein des cellules maltraitance (assistantes sociales, mairies, bailleurs sociaux, associations de protections entre autres) pour résoudre ces situations difficiles a été efficace dans la majorité des cas.
Ce sont 250 chiens et chats et près d'une quinzaine de chevaux qui ont ainsi été retirés à leurs propriétaires et une dizaine de suites administratives et judiciaires engagées.

La lutte contre la rage : un partenariat essentiel de la DDPP avec les vétérinaires praticiens du département

La France est indemne de rage mais de nombreux pays, notamment d'Afrique du Nord et d'Europe de l'Est ne le sont pas. Cette maladie, transmissible à l'homme par morsure ou par griffure de chien ou chat contaminé, est incurable et toujours mortelle dès lors que les symptômes sont apparus.

Les services de la DDPP contrôlent l'introduction sur le territoire national d'animaux susceptibles d'être contaminés et imposent des mesures de surveillance sanitaire.

Ce sont les vétérinaires praticiens qui, dans le cadre de leur activité libérale, découvrent et signalent aux services de la DDPP des animaux à risque. Bien souvent ceux-ci ont été rapportés d'un voyage à l'étranger, sur un coup de cœur, par leurs propriétaires sans que des informations soient disponibles sur leur identité et leur état sanitaire.
L'efficacité de la lutte contre la rage repose sur le partenariat étroit que les services de la DDPP ont pu établir avec les vétérinaires praticiens du département. Les relations de confiance ainsi instaurées ont permis d'accroître de 37,5 % en 2018 le nombre d'animaux signalés et donc mis sous surveillance (14 chats et 96 chiens).

Les animaux de rente : des nouveaux animaux de compagnie

Si traditionnellement la notion d'animal de compagnie s'appliquait au chien et au chat, aujourd'hui elle tend à s'appliquer à tous types d'animaux et notamment des animaux traditionnellement dit « de rente » comme les volailles, les moutons ou les chèvres.
En effet, dans une démarche à visée écologique ou développement durable, les consommateurs adoptent de nouvelles pratiques telles que la gestion des déchets ménagers par des poules ou l'entretien des espaces verts par des moutons.
En matière d'éco-paturage, la Seine-et-Marne compte un des plus importants opérateurs nationaux (3500 moutons placés sur l'ensemble du territoire national).

Comme la réglementation n'est pas toujours connue, ni adaptée aux détenteurs non professionnels, la DDPP demeure très vigilante face au développement de ces nouvelles pratiques, notamment au regard des risques sanitaires auxquels elles exposent les consommateurs (salmonellose transmise par des oeufs de consommation, nuisances sonores ou olfactives ou encore grippe aviaire) ou les cheptels des élevages (fièvre catarrhale ovine, peste porcine africaine).

D. La protection du public contre les risques d'incendie et de panique

Les établissements recevant du public (ERP)

- **L'activité du SDIS 77 en quelques chiffres :**
  - Nombre de dossiers présentés en commission (ERP/IGH ou arrondissement) : 2 613.
  - Nombre d'études (permis de construire, demandes de travaux,…) : 1 420.
  - Nombre de procédures simplifiées (autorisation de travaux) et d'accusés de réception portant sur les levées de prescription : 543.
  - Nombre de visites effectuées par les commissions de sécurité : 1 260 visites (998 visites périodiques réglementaires, 176 visites de réception* après travaux pour les bâtiments neufs ou existants modifiés). C'est ainsi que 79 % des visites périodiques ont été réalisées pour l'année 2018.

- **Les dossiers particuliers** (projet de mise en sécurité, accompagnement particulier dans les hôtels et établissements sanitaires) :
  - Les principaux projets de mise en sécurité concernent les établissements scolaires, les différents établissements sanitaires, toutes catégories confondues.
  - 100 % des locaux à sommeil ont été visités en 2018.
  - La résorption du retard des visites est en cours. Il s'agit de la 2ème année sur les 4 programmées pour revenir à la situation normale (objectif fin 2020).

- **Les grands projets sur l'année 2019 :**
  - Projets de mise en sécurité : Centre Hospitalier de Meaux, Palais National de Fontainebleau et Centre Hospitalier de Provins.
  - Etude et réception de mise en sécurité du Centre Hospitalier de Coulommiers.
  - Restaurant Panoramique du Mesnil-Amelot (sur un château d'eau).
  - Université privée DELOITTE à Bailly-Romainvillers (R ; 2ème).
  - 46 projets suivis par la sous-commission dont 42 de 1ère catégorie en attente de réception.

La sollicitation pour les grands rassemblements

Le groupement est de plus en plus sollicité par les sous-préfectures et la préfecture pour accompagner les grands rassemblements : « Air Légend » à Réau en septembre, festivals de musique à Val d'Europe, Diocèse de Meaux…

V. Lutter contre la fraude

A. L'activité du CODAF (Comité Opérationnel Départemental de Lutte Anti-Fraude)

L'activité du CODAF (Comité Opérationnel Départemental de Lutte Anti-Fraude)

Co-présidé par la Préfète et par la Procureure du tribunal de grande instance de Melun, le CODAF réunit les services de l'Etat (police, gendarmerie, administration préfectorale, fiscale, douanière et du travail) et des organismes de protection sociale (Pôle emploi, URSSAF, caisse d'allocations familiales, d'assurance maladie et de retraite, régime social des indépendants, MSA). Le CODAF est compétent en matière de fraudes fiscales, sociales et douanières, ainsi que sur le travail illégal. Il définit les procédures et actions prioritaires à mettre en place pour améliorer la coordination de la lutte contre la fraude.

Les services de la DDPP ont participé à 41 opérations dans le cadre du CODAF en 2018 majoritairement dans des établissements de remise directe de denrées alimentaires mais également dans un garage automobile.

Ces interventions ont dans la majorité des cas été suivies de suites administratives et contentieuses.

À la DDT, le chef de service éducation routière et le chef de pôle ont mis en place un groupe de travail au sein du CODAF, avec les forces de l'ordre et les inspecteurs du travail, sur les contrôles des auto-écoles. Au second semestre, ce sont une demi-douzaine d'opérations qui ont été menées sur le département, avec plusieurs relevés d'infractions.
Les actions médiatiques portées par le service, avec le soutien de la préfète et du délégué interministériel à la sécurité routière, ont conduit le département à enregistrer un total de 70 demandes de labellisation, ce qui le place parmi les premiers au niveau national.

En matière de travail illégal, 144 procédures pénales ont été enregistrées et transmises aux trois parquets de Seine-et-Marne.
Les secteurs d'activité les plus concernés par les situations de travail illégal contrôlées demeurent le BTP, la restauration, le commerce et les transports. Ce constat est stable d'année en année.

Les deux premières infractions relevées sont le travail dissimulé et l'emploi d'étrangers sans titres de travail (les victimes, pour cette seconde infraction, sont principalement issues d'Afrique du Nord).
Ces procédures émanent principalement de la Gendarmerie, de la PAF, de l'URSSAF, de la DDSP et de l'Inspection du Travail : 57 de ces procédures pénales sont issues d'opérations conjointes entre au moins

deux administrations, soit 40 % du total (au-delà de l'objectif assigné de 25 %), bien au-delà du chiffre de 2017 qui était de 28%.

Cette proportion souligne la coopération et le dynamisme des administrations partenaires au sein du CODAF et la volonté de coopérer de ces acteurs, en dépit d'un nombre réduit de réunions formelles de l'instance.

Malgré des résultats significatifs, le CODAF de Seine-et-Marne possède des axes d'amélioration.
Ce dernier manque en effet de transversalité entre les différents acteurs alors qu'il peut apporter une réelle utilité à l'ensemble des services.

Chaque service participant au CODAF devra ainsi désigner un référent décisionnel et un référent opérationnel en capacité d'avoir une vision sur les contrôles mis en place.
Par ailleurs, et afin d'améliorer la remontée des informations, le système des fiches de circulation sera revu dans le but de systématiser cette remontée des informations.
Il sera également demandé aux services de favoriser l'utilisation des CODAF techniques, par pôle, pour favoriser les synergies entre les services de chaque pôle.

L'année 2019 permettra également l'émergence progressive du pôle social.
En effet, le CODAF de Seine-et-Marne se compose actuellement uniquement d'un pôle travail illégal et d'un pôle fiscal. Le volet fraude aux prestations sociales n'est donc pas pleinement pris en compte dans le fonctionnement actuel.
Le pôle social devrait se composer de la CAF, la CPAM, la CNAV, la MSA et Pôle Emploi avec un pilote, au sein de ces services, en capacité de prendre en charge la responsabilité du secrétariat du pôle.

Enfin, il s'agira de réussir à mettre en place une réelle stratégie des contrôles et des signalements. Stratégie qui fonctionnera notamment à travers une planification des contrôles et des objectifs chiffrés à atteindre.

B. Contrôles fiscaux

Ces contrôles ont permis de rechercher près de 104 millions d'euros de recettes publiques éludées.

Le CODAF et le Groupement d'Intervention Régional (GIR) ont notamment permis :

- de réaliser 42 contrôles fiscaux (46 en 2017) générant plus de 1 M€ de droits (1,3M€ en 2017) et 0,6 M€ de pénalités (1,0 M€ en 2017), grâce aux échanges d'informations (notamment sur le travail illégal et les activités illicites et/ou occultes) ;
- de détecter plusieurs schémas de fraude (blanchiment de fraude fiscale, activités liées au trafic de stupéfiants, comptes détenus à l'étranger et évasion fiscale, circuits de rémunérations occultes) et de saisir des avoirs pour un total de 11,5 M€ (9,5 M€ en 2017).

C. Contrôles en matière de droit du travail

Les contrôles de prestations de service internationales demeurent un axe essentiel des services d'inspection du travail de la DIRECCTE, principalement dans le domaine du BTP, de l'agriculture (en association avec la MSA) et des Transports (en association avec la DRIEA).

Le nombre de rapports en vue du prononcé d'amendes administratives est en hausse notamment avec la montée en charge en 2018 du dispositif de contrôle de mise à disposition de la carte BTP sur les chantiers.
A la fin 2018, le montant total d'amendes administratives notifiées par la DIRECCTE suite au constat de manquements à la réglementation régissant les prestations de service internationales était de 193 000 €.

Un effort a été réalisé au cours de l'année 2018 afin de traiter plus rapidement les rapports rédigés par les agents de l'inspection du travail et notifier les sanctions administratives dans un délai plus proche de la date de la commission des manquements.

Veiller au respect des lois et des libertés publiques et au bon fonctionnement de la démocratie

I. Collectivités territoriales : l'action de l'Etat au service de la rationalisation

A. L'évolution des cartes institutionnelles

La carte intercommunale a été profondément remaniée dans le cadre du schéma régional en 2016 et du schéma départemental de coopération intercommunale en 2017 (avec une réduction de près de moitié du nombre d'intercommunalités à fiscalité propre).

Au 1er janvier 2018, à l'initiative des élus, la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie a été créée, par fusion des communautés de communes Pays de Coulommiers et Pays Fertois. Par ailleurs, à la demande des communes de Villeneuve-le-Comte et Villeneuve-Saint-Denis celles-ci ont été retirées de la CC Val Briard pour adhérer à la CA Val d'Europe Agglomération.

Ainsi, le département de Seine-et-Marne est actuellement intégralement couvert par 15 communautés de communes (CC) et 9 communautés d'agglomération (CA) dont 2 ont leur siège respectivement en Essonne (CA Grand Paris Sud Essonne Sénart) et dans le Val d'Oise (CA Roissy Pays de France).

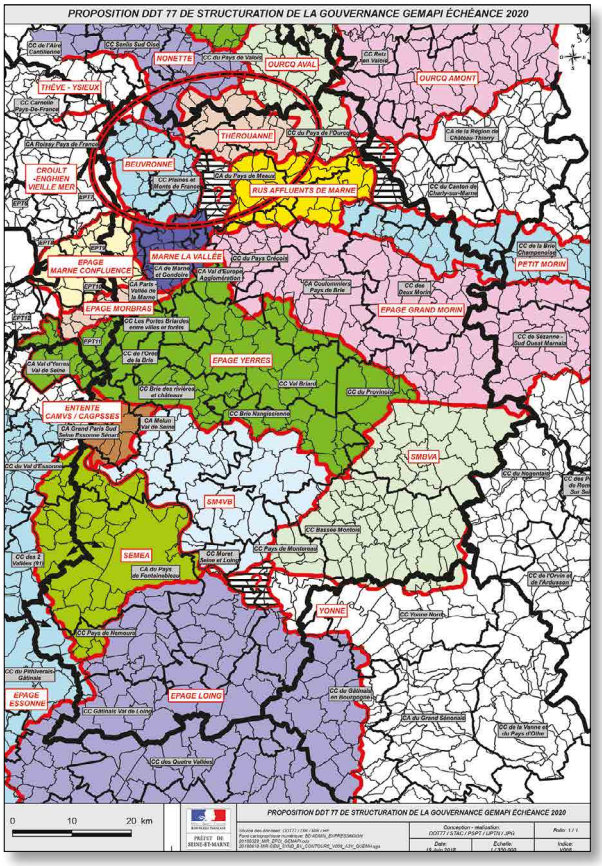

L'année 2018 a été consacrée, d'une part, à la poursuite de la mise en œuvre de la loi NOTRe (accompagnement des collectivités dans le fonctionnement des nouvelles structures et dissolution définitive des 8 EPCI « éclatés ») et, d'autre part, à la prise de compétences nouvelles par les EPCI, telles que la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

Parallèlement, la rationalisation de la carte syndicale s'est poursuivie en 2018 avec la création, par fusion, de structures de grande dimension et la dissolution de syndicats inactifs ou dont les compétences ont été reprises par des intercommunalités à fiscalité propre.

L'objectif des fusions de syndicats est d'optimiser la prise en charge des compétences par des structures de plus grande taille et dotées de moyens humains et techniques suffisants pour assurer un service public de qualité, par exemple en matière de GEMAPI sur l'ensemble d'un bassin versant (rivières du Loing, de l'Ecole, de l'Ourcq ou encore de la Beuvronne).

A ce titre, l'établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau du bassin versant du Loing (EPAGE), créé au 1er janvier 2019, s'étend sur près de 4000 m² sur les territoires de la Seine-et-Marne, de l'Yonne, de la Nièvre et du Loiret.

Il est désormais l'acteur unique chargé de l'aménagement du bassin, de l'entretien et de la préservation des cours d'eau et des ouvrages ainsi que de la prévention des inondations.
Cette création, qui a impliqué la disparation de 5 syndicats préexistants, devrait permettre une meilleure coordination lors d'épisodes de crues, comme le Loing en a connus en 2016.

De la même manière, pour l'eau potable, le syndicat de l'eau de l'est seine-et-marnais (S2E 77) est compétent pour la production, le traitement, le transport, le stockage et la distribution d'eau potable sur près de 100 communes.
L'objectif est de permettre une amélioration de la qualité de l'eau sur ces secteurs bénéficiaires de dérogations qui arrivent à échéance.

Cet effort se traduit par la disparation nette de 26 syndicats en 2018, qui s'ajoute aux 16 structures supprimées en 2017.
Ainsi, au 1er janvier 2019, le département compte 292 syndicats (contre 381 en 2011 et 340 en 2015).

B. Les créations de communes nouvelles

Trois communes nouvelles ont été créées au 1er janvier 2019 :

- Beautheil-Saints, membre de la CA Coulommiers Pays de Brie (arrondissement de Meaux) ;
- Chenoise-Cucharmoy, membre de la CC du Provinois (arrondissement de Provins) ;
- Villemaréchal (issue de la fusion avec Saint-Ange-le-Viel), membre de la CC Morêt Seine-et-Loing (arrondissement de Fontainebleau).

Avec la commune nouvelle de Moret-Loing-et-Orvanne créée en 2015 puis étendue en 2016 et 2017, le nombre de communes du département s'établit désormais à 507.

La création de communes nouvelles permet la mutualisation d'équipements et la réalisation d'économies d'échelles. L'instauration possible de communes déléguées et de maires délégués permet de conserver une proximité avec les administrés et de maintenir des services tels que l'état civil, l'action sociale et l'exercice de la police administrative.

Ces communes bénéficieront du pacte de stabilité de la dotation globale de fonctionnement (DGF) prévu dans la loi de finances 2018. A cet égard, leur dotation forfaitaire sera majorée de 5% pendant une période de trois ans suivant leur création. Par ailleurs, le FCTVA leur sera versé l'année même des dépenses. Enfin, si le regroupement inclut une commune qui était éligible à la DETR l'année précédant la fusion, la commune nouvelle le sera également dans les trois années suivant sa création.

C. Les concours de l'Etat aux collectivités

Pour l'année 2018, la Seine-et-Marne a reçu plus de 800 M€ de dotations.
L'article 159 de la loi de finances réforme les modalités de notification des attributions individuelles au titre des différentes composantes de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

En fonctionnement, la Seine-et-Marne a versé 234 559 823 € de DGF pour les communes et 90 572 141 € de DGF pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. Pour sa part, le département de Seine-et-Marne a obtenu 88 575 455 € de DGF.

En investissement, au titre de l'année 2018, l'enveloppe pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), s'est élevée à 13 470 741 € contre 11 806 250 € en 2017 soit une augmentation de 12,36 %.

Pour 2018, le dispositif de soutien à l'investissement local mis en place en 2016 a été pérennisé par la loi de finances initiale.
Depuis le 1er janvier 2018, la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) est codifiée à l'article L.2334-42 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'enveloppe départementale 2018 d'un montant de 11 046 771 € représente 13,1 % de l'enveloppe régionale et se décline autour des thématiques suivantes : rénovation thermique, transition énergétique ; mise aux normes et sécurisation des équipements publics ; mobilité et construction de logements ; développement numérique et téléphonie mobile ; création, transformation et rénovation bâtiments scolaires ; réalisation hébergements et équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement de la population.

Pour ce qui concerne le Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA), la loi de finances de 2016 prévoit que les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie réalisées à compter du 1er janvier 2016 soient éligibles au 1er janvier 2018 pour les communes en N-2.
Cela représente un reversement au bénéfice de 153 communes supplémentaires pour un montant total de 1 563 067.01 € plus de 24 syndicats pour un montant total de 21 899.25 €

En 2018, 111 427 282.54 € (105 647 317.12 € pour l'investissement et 5 779 965.42 € pour l'entretien) ont été reversés au titre du FCTVA contre 75 239 779.66 € (72 773 029.36 € pour l'investissement et 2 466 750.30 € pour l'entretien) en 2017.
Cette augmentation s'explique par l'envoi d'une circulaire à l'ensemble des collectivités en janvier 2018. Ce cadrage a permis un traitement plus rapide des dossiers réceptionnés.

Enfin, la préfecture a été sollicitée pour l'instruction de 1er niveau des dossiers de dotation de solidarité, à la suite des intempéries :

- de janvier-février 2018 (789 000 € ont été engagés pour 8 collectivités dont le conseil départemental)
- de juin 2018 460 000 € sollicités (arbitrage ministériel en cours) pour 26 collectivités dont le conseil départemental.

D. Contractualisation Cahors

Les collectivités concernées par le dispositif de contractualisation sont définies au I de l'article 29 de la loi du 22 janvier 2018. Il s'agit :

- des régions ainsi que des collectivités de Corse, de Martinique et de Guyane ;
- des départements et de la métropole de Lyon ;
- des communes et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dont les dépenses réelles de fonctionnement issues du compte de gestion du budget principal au titre de l'année 2016 sont supérieures à 60 millions d'euros. (322 collectivités pour l'ensemble du territoire).

En Seine-et-Marne, les 4 collectivités concernées ont signé le contrat dit « de Cahors », visant à maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement pour les années 2018, 2019, 2020.

Conseil départemental : plafond d'évolution annuel des dépenses réelles de fonctionnement fixé à **1,2 %**
Communauté d'agglomération « Paris Vallée de la Marne » : plafond d'évolution annuel des dépenses réelles de fonctionnement fixé à **1,2 %**
Commune de Meaux : plafond d'évolution annuel des dépenses réelles de fonctionnement fixé à **1,35 %**
Commune de Melun : plafond d'évolution annuel des dépenses réelles de fonctionnement fixé à **1,5 %**

Les 4 collectivités ont respecté les trajectoires fixées et les dépenses réelles de fonctionnement exécutées en 2018 sont inférieures au plafond de dépenses autorisées par le contrat.

II. Accueil des étrangers : du séjour à la naturalisation

A. Le séjour et l'asile

Les services préfectoraux du département chargés de l'accueil des étrangers ont délivré en 2018 25 164 titres de séjour dont 9389 premières demandes et 15775 renouvellements.
La part des renouvellements de titres de séjour est en légère baisse depuis l'instauration du titre de séjour pluriannuel en 2017.

En Seine-et-Marne, les titres de séjour sont sollicités principalement pour des motifs de vie privée familiale. Toutefois, la tendance est à la hausse de la délivrance de certains titres pour motifs économiques (salariés + 4%) et pour les étudiants (+ 6%) conformément aux évolutions enregistrées au niveau national.
Le regain d'attractivité de ces statuts de séjour s'explique en partie par l'impact des mesures en faveur des étudiants en master qui peuvent obtenir une autorisation provisoire de séjour de 12 mois à l'échéance de leur carte étudiant pour chercher un emploi, par la possibilité d'obtenir une carte de séjour temporaire salarié avec une promesse d'embauche dans les 2 mois qui précédent la fin de validité du titre de séjour étudiant, ainsi que par le développement de la carte de séjour pluriannuel « passeport talent ».

Par ailleurs, une baisse sensible de 20% est observée pour la délivrance des titres pour soins médicaux depuis la mise en place d'un dispositif de contrôle numérisé. Le taux d'accord des médecins de l'ARS relatif aux demandes des étrangers malades est passé de 70% à 40%.

L'afflux migratoire inédit en France depuis 2015 se traduit par une hausse exponentielle des demandes d'asile notamment en Ile-de-France qui traite 50% de la demande d'asile du territoire national.

La préfecture de Seine-et-Marne, qui représente 5% de la demande d'asile de la Région Ile-de-France, a enregistré 3193 demandes d'asile en 2018 (premières demandes et réexamens) soit une augmentation de 42% par rapport aux chiffres constatés en 2017.

Parallèlement, le nombre d'obligations à quitter le territoire est conséquent avec 1611 mesures notifiées dont 495 à l'encontre de migrants déboutés du droit d'asile.

B. L'accès à la nationalité

Au titre de 2018, ont été naturalisés 2656 nouveaux citoyens : 1999 par décret, 657 par déclaration (mariage, par ascendant ou par fratrie).

III. Elections : des enjeux locaux et professionnels

A. Elections municipales

16 élections municipales partielles ont été organisées en 2018 dont 6 partielles intégrales et 10 élections partielles complémentaires.

B. Elections professionnelles

Tribunaux de commerce : il a été procédé en octobre 2018 au renouvellement de 23 juges des 2 Tribunaux de Commerce : 12 à Melun et 11 à Meaux.

Election des représentants du personnel de la fonction publique territoriale :
Réalisation de la cartographie de l'élection après recensement auprès de près de 900 collectivités territoriales et de leurs établissements publics concernés par ce scrutin, puis organisation du recueil et de la remontée des résultats électoraux : près de 150 PV émanant de plus de 100 collectivités organisatrices contrôlés et retransmis en DGCL via l'application informatique dédiée.

C. Autres

Démissions maires et adjoints :
Les nombreux évènements de la vie municipale qui suscitent démissions de maires, d'adjoints, de présidents et de vice-présidents d'EPCI et de syndicats intercommunaux ont représenté 81 dossiers de démission traités, dont :

- 13 maires (dont 10 sont restés conseillers municipaux),
- 51 adjoints aux maires (dont 20 sont restés conseillers municipaux),
- 1 président d'EPCI resté conseiller municipal,
- 5 vice-présidents d'EPCI (dont 4 sont restés conseillers municipaux),
- 11 présidents de syndicats mixtes.

Mise en place d'une délégation spéciale sur la commune des Marêts :

Pour faire suite à la démission de tous les membres en exercice du conseil municipal, cette délégation spéciale a, entre le 24 mai et le 2 décembre 2018 (date de proclamation des résultats des élections partielles intégrales), assuré le fonctionnement quotidien de l'administration communale en veillant à la marche habituelle des services publics communaux, notamment l'état civil, la police, la voirie, et à l'organisation des opérations électorale.

Mise en œuvre de la réforme de la gestion des listes électorales :

Les quatre décrets en Conseil d'Etat fixant les modalités d'entrée en vigueur des lois du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ont été publiés entre le 9 mai et le 7 juin 2017.
Ces textes réforment intégralement les modalités de gestion des listes électorales et créent un répertoire électoral unique (REU) et permanent qui est entré en vigueur le 1er janvier 2019.
Le dispositif de transition qu'il convient de mettre en œuvre entre les dispositifs actuel et futur s'étale entre le 1er septembre 2018 et le 31 décembre 2019.

Il s'est agit notamment en 2018 de :

- mettre en œuvre avec les maires, la dernière révision annuelle des listes électorales,
- mettre en œuvre la réforme de la gestion des listes électorales et accompagner/conseiller les élus dans la gestion de ce nouveau dispositif et du REU,
- travailler, en lien les sous-préfectures et les maires, à la création des nouvelles « commissions de contrôle » chargées de la régularité des listes électorales dans chacune des 507 communes du département. (Elles se sont substituées, à compter du 10 janvier 2019, aux anciennes « *commissions administratives de révision des listes électorales* »).

Marché public régional pluriannuel visant à préparer les élections politiques de 2019 à 2022 :
Dans la perspective des élections européennes du 26 mai prochain mais également des cinq scrutins qui auront lieu les 4 années suivantes (municipales, départementales, régionales, présidentielles, législatives), un marché public mutualisé à l'ensemble de la région Ile de France se présentant sous forme d'un accord-cadre, a été passé pour les opérations de mise sous pli et de colisage de la propagande électorale. Le choix des modalités de la mise sous pli et du colisage ainsi que l'exécution, y compris financière de ce marché, relèvent de chaque préfet de département.

Accompagner la dynamique départementale

I. Faciliter l'accès au marché du travail

A. Une activité soutenue au service de l'insertion

Budget d'intervention de Pôle Emploi : 9,5 millions d'euros, ventilé comme suit :

- 3,5 millions d'euros pour les aides au développement des compétences ;
- 0,9 million d'euros pour les aides à la mobilité ;
- 5 millions d'euros pour les prestations d'accompagnement personnalisé (hors dispositif CSP) ;
- 0,1 million d'euros pour les actions locales subventionnées.

Résultats 2018 :

- 78 627 retours à l'emploi ;
- 94% des demandeurs d'emploi sont indemnisés dans les délais ;
- 74% des demandeurs d'emploi sont satisfaits des informations communiquées par leur conseiller sur les sujets liées aux allocations ;
- 73% des demandeurs d'emploi sont satisfaits de leur suivi avec leur conseiller Pôle Emploi ;
- 76% des d'entreprises sont satisfaites du traitement de leur dernière opération de recrutement avec Pôle emploi.

B. Axes prioritaires et actions-phares

Priorités 2018 :

- accélérer le retour à l'emploi des demandeurs ;
- satisfaction des publics demandeurs d'emploi et entreprises ;
- poursuivre l'accompagnement des transitions professionnelles dans le cadre du conseil en évolution professionnelle ;
- développer l'approche compétences ;
- renforcer la personnalisation du service auprès des demandeurs d'emploi et des entreprises ;
- poursuivre le virage du numérique avec la mise en place d'une véritable offre de service digitale ;
- simplifier la vie des demandeurs d'emploi et des entreprises ;
- mettre en œuvre les réformes et les priorités gouvernementales sur le volet emploi ;
- développer des partenariats dans une logique de complémentarité de nos offres de service et de stratégie d'intervention.

Actions-phares :

- lancement de la démarche nationale #Vers Un Métier depuis septembre 2018 sur le territoire afin d'agir sur les métiers en tension ;
- développement de l'approche par compétences afin d'élargir les opportunités de recrutement pour les demandeurs d'emploi comme pour les entreprises :
- accompagnement de la montée en qualification des publics par la mobilisation de la formation des demandeurs d'emploi dans le cadre du plan d'investissement compétences (PIC).

Une forte mobilisation des conseillers Pôle Emploi pour agir sur le développement des compétences des demandeurs d'emploi en direction des moins qualifiés :

Plus de 10 000 demandeurs d'emploi de Seine et marne ont bénéficié d'une formation en 2018.
Plus de 61 % d'entre eux ont accédé à l'emploi 6 mois après leur formation (contre 55% en 2017).

- de nouveaux outils pour répondre de manière plus adaptée et personnalisée aux besoins de développement des compétences des demandeurs d'emploi et des territoires ;
- enrichissement de l'offre de service pour sécuriser l'entrée en formation et l'accès à l'emploi via deux nouvelles prestations ;
- **prépa compétences :** prestation qui permet de sécuriser l'accès à la formation des demandeurs d'emploi avec peu ou pas de qualification ;
- **valoriser son image professionnelle :** prestation sous forme de parcours personnalisé pour identifier et développer les savoirs être professionnels ;

■ **Accompagnement des réfugiés à l'emploi :**
Les actions conduites ont pour objectif d'identifier les actions prioritaires à conduire centrées sur l'amélioration du niveau de français et l'orientation vers les métiers en tension.

Au total sur l'année 2018, on note :
350 entretiens organisés et réalisés par les conseillers Pôle emploi de Seine et Marne auprès du public réfugiés dans le cadre du dispositif HOPE, **2 informations collectives** menées par les conseillers Pôle emploi au sein des centres d'hébergements afin d'informer le public réfugiés sur les démarches d'inscriptions et les métiers en tensions sur le territoire.

C. Les contrats aidés

Les contrats aidés ont été transformés en 2018 en Parcours emploi compétences (PEC).

Au 1er janvier 2018, 1287 CUI étaient en poste en Seine-et-Marne, dont 1126 sur des missions d'AVS, 65 sur des missions d'aide aux directeurs d'école et 96 sur des missions d'EVS.

Au 31 décembre 2018, 662 contrats aidés étaient en poste auprès d'élèves en situation de handicap notifiés par la MDPH (dont 511 dans le 1er degré, 117 dans le 2nd degré et 34 dans le privé), soit une baisse de 51.43 % des CUI en poste par rapport au 1er janvier.
Dans le cadre de la pérennisation des emplois affectés à l'accompagnement du handicap, la DSDEN a procédé à la transformation de 562 CUI en contrat AESH (Accompagnant des élèves en situation de handicap).

Depuis le 1er septembre 2018, 585 autorisations de recrutement ont été éditées pour l'accompagnement du handicap (pour une dotation annuelle en flux de 585 CUI-PEC du 01/09/18 au 30/06/19) et 452 contrat ont été signés (326 pour le 1er degré, 101 pour le 2nd degré et 25 pour le privé) pour pourvoir aux nouveaux besoins d'accompagnement.

II. Encourager le développement économique

A. Des services de l'Etat facilitateurs et accompagnent les entreprises dans leur développement

L'aide aux entreprises prend de multiples formes

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est un avantage fiscal qui concerne les entreprises employant des salariés et équivaut à une baisse de leurs cotisations sociales.

Au 31 décembre 2018, le CICE a permis à 10 926 entreprises seine-et-marnaises, imposées à l'IS, (13 792 en 2017) de bénéficier d'un montant total de plus de 129 M€ de crédits d'impôts (162 M€ en 2017).

Le soutien aux entreprises en difficulté

La DDFIP s'engage auprès des entreprises connaissant des difficultés soit de maintien de l'activité (CCSF), soit de mise en œuvre de leurs projets de développement (COSAE).

La Commission des Chefs des Services Financiers (CCSF) examine de façon collégiale les demandes de délais de paiement des dettes fiscales et sociales des entreprises ou des professionnels rencontrant des difficultés de trésorerie conjoncturelles.

Présidée par le Directeur départemental des finances publiques, elle réunit en son sein les principaux créanciers publics : l'URSSAF, Pôle Emploi, les services des douanes.
Ce collège permet ainsi de bâtir une réponse commune et cohérente des créanciers publics auprès de l'entreprise.

En 2018, à nombre de saisines constant (39 contre 40 en 2017), la CCSF a octroyé 23 plans d'étalement de dettes fiscales et sociales (17 en 2017) attestant de la meilleure viabilité des entreprises examinées ; 16 573 emplois ont ainsi été préservés.

La DDFIP participe activement au Comité opérationnel de suivi de l'accompagnement des entreprises (COSAE), présidé par la Préfète, qui accompagne au niveau départemental les entreprises en difficulté comme celles ayant des projets de développement. Il a été réuni à 2 reprises en 2018.

En 2018, au travers des dispositifs mis en œuvre par chacun de ses membres, le COSAE a accompagné 24 entreprises en difficulté, concernant plus de 14 273 emplois, et plusieurs sociétés ayant des projets de développement sur le territoire seine-et-marnais.

B. Un soutien à la politique agricole par l'appui aux exploitations et aux filières

L'année 2018 a tout d'abord été celle, tant attendue, du retour à un calendrier normal de paiement des aides directes de la PAC. La « ferme seine-et-marnaise » a ainsi bénéficié d'une avance à la mi-octobre (représentant 50,56 M€) et d'un solde au mois de décembre, portant à environ 75 M€ **les aides directes à l'agriculture** du département.

En complément des **aides directes, les paiements relatifs aux aides à l'agriculture biologique et aux mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)** ont également marqué un important rattrapage de retard : les paiements correspondant aux campagnes 2015 (1,23M€), 2016 (1,84M€) et 2017 (1,45M€) auront été quasiment tous rattrapés et liquidés cette année.

Après une année en léger recul en 2017, le **dispositif d'aide aux investissements** (PCAE - Inventif, Divair, Primvair) a été plébiscité par les exploitants du département avec 204 dossiers déposés.
Le montant d'aides versé atteint un record depuis la création du dispositif en 2015 avec 5,4 millions d'euros, dont 55 % financé par le Conseil Régional Île-de-France.

Enfin, l'année 2018 aura été celle de la **constitution de l'association des viticulteurs et vinificateurs d'Île-de-France**, en juin 2018, marquant officiellement le retour de la viticulture dans la Région. Ce sont ainsi 30,42 ha d'autorisations de plantation qui ont été accordés cette année par FranceAgriMer à 5 porteurs de projet, tous situés en Seine-et-Marne.

Le risque climatique en agriculture : 2018 année de tous les aléas

L'année 2018 a été marquée par un mois de janvier à la pluviométrie exceptionnelle, entrainant des inondations sur près de 2 200 ha en Seine-et-Marne.
L'excédent de précipitation s'est prolongé en mars, mai et juin, maintenant certaines parcelles sous l'eau pendant plusieurs mois, ce qui a compromis les semis de printemps ou rendu impossible le remplacement d'une culture d'hiver sinistrée par une culture de printemps.
Puis, à l'été, le département a connu un épisode de sécheresse, affectant les récoltes des cultures de printemps (-19 % maïs, -24 % betteraves) et le bilan fourrager (déficit fourrager d'environ 2 mois).

Deux cas de force majeure successifs ont été sollicités auprès du Ministère chargé de l'Agriculture afin de maintenir les parcelles sinistrées éligibles aux aides de la PAC, des demandes individuelles de dégrèvement de la taxe sur le foncier non bâti ont été portées auprès de la DGFIP, un arrêté préfectoral a permis de déroger à l'obligation d'implanter des cultures intermédiaires pièges à Nitrates à l'automne, compte-tenu des difficultés techniques rencontrées pour effectuer des semis sur une terre desséchée.
La succession de ces deux aléas climatiques, a priori antagonistes la même année, ne fait que confirmer l'impérieuse nécessité de promouvoir la contraction d'une assurance récolte et de tendre vers des systèmes d'exploitation moins vulnérables (diversification, baisse des charges, etc.).

En 2018, malgré les aides publiques consacrées, plus d'un agriculteur sur deux n'a pas contracté d'assurance récolte et n'est donc toujours pas couvert en cas de dégâts importants sur ses cultures.

Aménager un territoire durable et dynamique

I. Logement et hébergement : un investissement important en faveur du logement social, de l'habitat privé et des gens du voyage

La Seine-et-Marne, premier département d'Ile-de-France en construction de logements sociaux après Paris.

En 2018, 3 707 logements locatifs sociaux (LLS) ont été financés à hauteur de 10,5 millions d'euros par la Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne.

Un tiers de ces logements a été financé à destination des ménages très modestes (plus précisément 1 178 LLS financés en (Prêt Locatif Aidé d'Intégration).

Après un rythme moyen de production de 2 000 LLS par an jusqu'en 2015, notre département connaît sa troisième année consécutive de construction de logements sociaux à un niveau historiquement élevé (3 837 LLS financés en 2017).

Parallèlement, l'action de l'État en direction du parc privé a permis de poursuivre l'amélioration de la performance énergétique de l'habitat des seine-et-marnais.
Ainsi, la délégation locale 77 de l'Agence nationale de l'Habitat (ANAH) a financé les travaux d'isolation thermique de 680 propriétaires occupants en Seine-et-Marne dans le cadre du programme «Habiter mieux».
En outre, dans le cadre de son action en faveur de l'autonomie des personnes, la délégation locale l'ANAH 77 a financé les travaux d'adaptation de l'habitat aux divers handicaps des 101 propriétaires occupants seine-et-marnais ayant sollicité une aide financière de l'ANAH pour un montant moyen de 4 500 € par dossier.

Pour l'habitat privé des seine-et-marnais, la délégation locale de l'ANAH a mobilisé 7,5 millions d'euros de crédits pour satisfaire des demandes de subvention présentées par les propriétaires modestes et très modestes.

A. De grands projets pour le territoire

➨ADP : Projet de Terminal T4

Un projet de nouveau terminal pour l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulles (le T4) est à l'étude.
Les enquêtes rendues obligatoires au préalable ont débuté afin de s'assurer de la régularité des procédures et de la consultation des riverains. De même, la concertation sous l'égide de la Commission nationale du débat public a été tenue.
Ce nouveau terminal doit être mis en service en 2024.

➨Installation du centre de formation international de Deloitte

Deloitte, le plus important cabinet d'audit et de conseil au monde, spécialisé dans les domaines de l'audit, de l'expertise comptable, du conseil en management, du conseil juridique et fiscal décide de s'implanter en France, à Marne la Vallée, sur un terrain de 13 hectares.
Cela représente 260 chambres, des salles de conférences, des bureaux, puis, 500 chambres à terme. Une centaine de personnes travailleront sur le site.
Le permis, mis à l'enquête avant la fin de l'année, sera délivré début 2019.
La durée des travaux est de 2 ans avec une livraison des bâtiments prévue le 1er mars 2021 et une ouverture du centre en mai 2021.

➡Implantation de IRIS OHYAMA - Lieusaint

Iris Ohyama, leader mondial de la plasturgie choisit Sénart.
Cela représente 70 tonnes de pièces plastiques produites et distribuées par jour, 60 emplois et 150 à terme dans un bâtiment de 65 000 m². Le projet est en cours de construction et l'ouverture est prévue en mars 2019.

➡Sénart, lauréat de l'appel à projet « Inventons la métropole du Grand Paris »

Il s'agit d'un ensemble de trois bâtiments hybrides et innovants, à usage de bureaux pour 13 000 m² et services, démonstrateurs du développement durable. Emploi du bois comme matériau principal, espaces modulables et réversibles (notamment en logements) caractérisent le projet.

Le permis vient d'être délivré, 15 à 18 mois de travaux sont nécessaires pour une livraison prévue fin 2020.

➡Projet d'extension du parc Walt Disney Studios

Le projet d'extension du parc Walt Disney Studios comprend la création de deux nouveaux univers dédiés à « Frozen » et « Star Wars » et la rénovation des espaces existants.

La concertation, sous l'égide de la Commission nationale du débat public, s'est déroulée du lundi 22 octobre jusqu'au samedi 22 décembre 2018.
Les premiers permis de construire seront en instruction dès le 1er trimestre 2019 pour une livraison des projets d'extension du Parc Walt Disney Studios attendue à l'horizon 2026.

➡ Installation d'une unité de production du groupe HERMES à Montereau-Fault-Yonne

Le 30 octobre 2017, le groupe HERMES a officiellement annoncé l'implantation de deux nouvelles maroquineries en France à l'horizon 2020, et la création à terme de 500 emplois. Deux sites ont été retenus : Saint-Vincent-de-Paul, en Gironde, et Montereau-Fault-Yonne. Pour rappel, le groupe HERMES est déjà présent à Montereau, puisqu'il a racheté en 1996, la tannerie de Montereau.

Le dernier comité de pilotage s'est tenu le 13 décembre 2018, et l'entreprise a indiqué que le planning prévisionnel d'ouverture du site définitif sera respecté grâce au travail de coordination impulsé par la Préfète de Seine-et-Marne. Les élus de la commune de Montereau, ainsi que ceux de la communauté de communes ont également salué l'exemplarité de cette coopération.

➡ Projet de casier pilote de la Bassée et mise à grand gabarit de la Seine

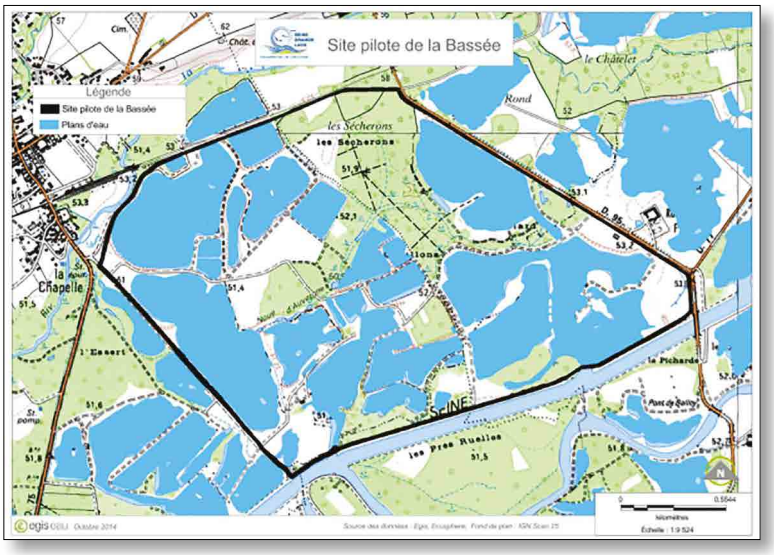

Le projet consiste à retenir les eaux de la Seine au moment du passage de la crue de l'Yonne, en pompant et stockant dans des casiers, l'eau de la Seine.

Cet aménagement serait constitué d'unités de stockages remplies par pompage lors de fortes crues. Le projet dans sa globalité est délimité sur 2300 hectares d'aires de sur-stockage au plus près de la confluence, le volume stockable étant de 55 millions de m^3.

Le casier pilote pourrait présenter une capacité de stockage allant jusqu'à 10 millions de m^3 d'eau.
Il permettrait d'avoir un effet notable d'abaissement de la ligne d'eau en cas de crue majeure, avec un gain d'environ 5 cm à Paris.
En effet, une crue exceptionnelle en Ile-de-France est considérée aujourd'hui comme le principal risque de catastrophe naturelle prévisible en France métropolitaine.
Si une crue de même niveau qu'en 1910 survenait, 4 à 5 millions de personnes seraient affectées à des degrés divers, et l'impact économique serait conséquent (3 à 30 milliards d'euros selon un rapport de l'OCDE de 2014).

Ainsi, le 14 décembre 2018, M. Michel Cadot, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris et Mme Béatrice Abollivier, préfète de Seine-et-Marne, ont réuni les élus, les représentants du monde agricole et les associations environnementales, pour faire le point sur le Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes, et présenter l'avancée du projet de casier pilote de « La Bassée ».

S'agissant de la mise à grand gabarit de la Seine entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine, dont les études préalables à la déclaration d'utilité publique sont aujourd'hui financées au titre du CPER 2015-2020, le Gouvernement a montré son engagement en faveur de ce projet en l'inscrivant dans la programmation des infrastructures de transport figurant dans le projet de loi d'orientation des mobilités : ainsi, l'exposé des motifs du projet de loi précise que la réalisation de ce projet « pourra être engagée à l'horizon de 10 ans ».

Cet horizon pour le lancement des travaux principaux du projet Bray-Nogent est en ligne avec les recommandations du Conseil d'orientation des infrastructures, lesquelles ont été établies au regard des autres besoins d'investissements prévus dans les prochaines années sur la voie d'eau au niveau du bassin de la Seine et des capacités d'ingénierie mobilisables pour leur réalisation. Cet horizon de réalisation, défini dans le cadre d'une démarche nationale de programmation des infrastructures de transport cohérente avec les moyens disponibles, pouvait poser la question de l'articulation de ce projet avec celui des casiers de la Bassée.

➨Electrification de la ligne Paris-Troyes

Signature de la convention de financement du projet de l'électrification de la ligne Paris-Troyes le 13/09/2016.

Le projet est porté, financé et construit par un large collège d'acteurs : l'Etat, les Régions d'Ile-de-France et du Grand Est, les Départements de l'Aube et de la Seine-et-Marne, la Communauté d'agglomération du Grand-Troyes, la Ville de Troyes, la Communauté de communes du Nogentais, la Communauté de communes des Portes de Romilly-sur-Seine, la Ville de Nogent-sur-Seine, la Ville de Romilly-sur-Seine et SNCF RÉSEAU.

L'électrification de la ligne a été déclarée d'utilité publique par arrêté inter-préfectoral du 27 janvier 2014.

L'électrification de cette ligne est un enjeu important pour l'attractivité du territoire à travers la réduction du temps de parcours. La ligne SNCF Paris-Nangis-Longueville-Provins reste la seule non électrifiée de toute l'Ile-de-France, et bénéficie dès lors d'un soutien très fort de tous les élus.

La ligne Paris-Troyes-Bâle, dite ligne 4, seule liaison ferroviaire pour les agglomérations situées entre Paris et Vesoul, est ainsi confortée dans ses fonctions de desserte radiale et interrégionale pour l'est du bassin parisien et de la Champagne-Ardenne.
Grâce à la circulation de nouveaux matériels ferroviaires performants, l'électrification de la ligne Paris-Troyes devrait permettre d'assurer une desserte de meilleure qualité, avec une plus grande fiabilité entre Paris et

Provins pour les trains Transilien de la ligne P, et entre Paris et Troyes pour les trains TET Intercités et les TER Champagne-Ardenne de la ligne 4.

B. Des avancées concrètes en matière de transition écologique

La Communauté départementale de la transition énergétique en Seine-et-Marne (CDTE 77)

En 2018, la CDTE 77 s'est réunie 12 fois dans le cadre du Comité Technique animé par la DDT 77 et son comité de pilotage a siégé en août 2018 sous la présidence de la préfète. La CDTE 77 a finalisé une « Feuille de route 2018-2020 », signée le 28 septembre 2018, par la préfète de Seine et Marne, la Région Idf, le Conseil départemental, l'Union des maires, SDESM, la Chambre d'agriculture et l'Ademe lors du congrès des maires de Seine-et-Marne.

Le plan d'actions de la «Feuille de route 2018-2020» se décline en 5 actions et 17 sous-actions regroupés par thème :

- stratégie, planification/ Aménagent et Mobilité ;
- efficacité et maîtrise de l'énergie dans le patrimoine bâti ;
- développement des filières et projets locaux d'EnR-R, des filières courtes d'aliments et de matériaux, et de l'économie circulaire et locale ;
- sensibilisation, formation et mobilisation sur la transition énergétique ;
- amélioration de la qualité de l'air.

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Seuls les EPCI de plus de 20 000 habitants sont concernés.

Outre les différentes actions menées par les « pilotes » (partenaires) dans la feuille de route, l'État est principalement associé à plusieurs 3 groupes de travail :

Groupe « Données » dont l'objectif est de regrouper et d'harmoniser l'ensemble des données existantes sur l'énergie (l'énergie éolienne, la méthanisation, l'énergie solaire, l'hydroélectricité, géothermie, qualité de l'air, planification, rénovation du bâti, déplacements, fournisseurs d'énergie, …). Le groupe est piloté par SDESM. A ce jour le groupe s'est réuni 3 fois pour échanger les données existantes et de définir les conventions d'échange.

Groupe « Communication » a produit une plaquette de la CDTE 77 qui présente comment elle accompagne les collectivités de Seine et Marne. Un projet d'un flyer est en cours d'élaboration et une Newsletter mensuelle en préparation pour début 2019.

Groupe « commission d'examen des projets ENR »
La préfète souhaite connaître le plus en amont possible les projets d'énergies renouvelables et prendre appui sur une commission pluridisciplinaire qui interviendrait en appui des collectivités et des maîtres d'ouvrages pour identifier les points de vigilance ou les contraintes qui pèsent sur ces projets.

Sur les 24 EPCI de Seine-et-Marne :

- 22 sont concernés par l'élaboration d'un PCAET dont 2 sont situés sur 2 départements limitrophes : CA Roissy Pays de France et CA Grand Paris Sud.
- 1 PCAET est mis en œuvre : CA Melun Val de Seine.
- 1 PCET est en cours adaptation pour devenir PCAET : CA du Pays de Meaux.
- 13 EPCI ont notifié le lancement.
- 1 EPCI non obligé mais intéressé par l'élaboration PCAET : CC Gâtinais Val de Loing.
- 7 EPCI sont favorables à l'élaboration d'un PCAET et en cours de réflexion.

Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

La DDT a également accompagné cette année les collectivités lauréates de l'appel à projets TEPCV sur le département soit 30 actions pour 16 conventions signées avec les collectivités concernées : 3 conventions sont soldées, 2 n'ont pas abouti (les conditions de fin de travaux n'ont pas été respectées) et 13 sont en cours et devront être soldées en septembre 2019 et 2020.

Etat d'avancemnt PCAET
Plan Climat Air Energie Teritorial en Seine et Marne au 21 décembre 2018

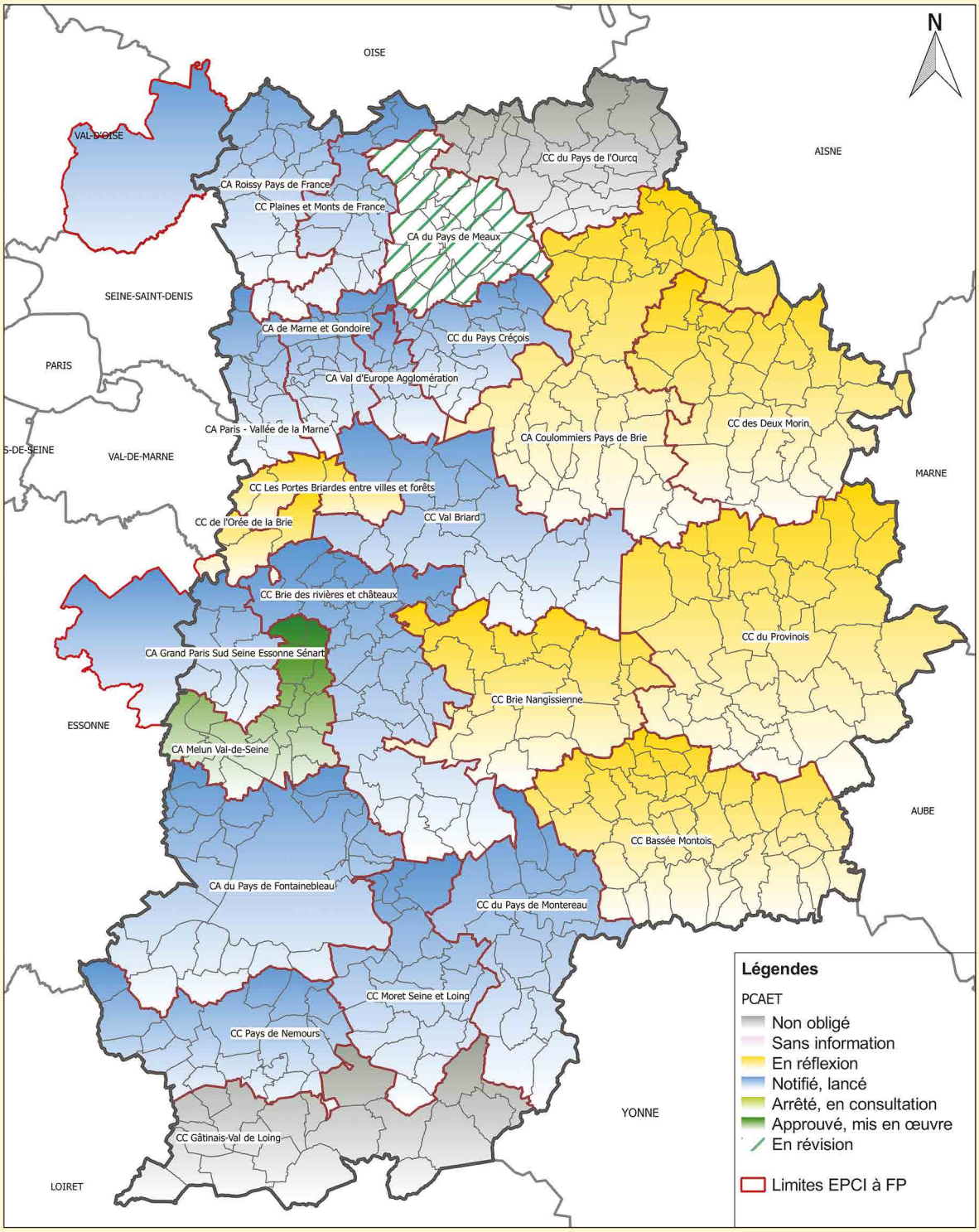

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE	*Source des données : Préfecture 77/DDT 77* *Fond cartographique numérique : BDcarto®©IGN*	*Conception-réalisation : DDT77/SEMCV/MTE/WW* *Date : 21/12/2018*

Garantir la cohésion sociale

I. Politique de la ville : un investissement pour les quartiers prioritaires et en faveur de la rénovation urbaine

La Seine-et-Marne est un département atypique en matière de politique de la ville de par l'éclatement et la diversité des profils de ses quartiers prioritaires (QPV) : elle compte en effet plus de 90 000 habitants résidant dans 24 QPV répartis sur 20 communes allant de Villeparisis au Nord à Nemours au Sud, et de Savigny-le-Temple à l'Ouest à Provins à l'Est.

Cet état de fait implique des enjeux particulièrement forts en termes de coordination départementale de la politique de la ville.
Un tel éclatement sur un territoire aussi vaste entraîne des QPV isolés qui sont souvent de taille modeste.
En plus de cet éclatement géographique, les quartiers prioritaires de Seine-et-Marne présentent une diversité typologique : on y trouve en effet tant des poches importantes très urbanisées et fragilisées que des quartiers excentrés souvent isolés en zone rurale.

La dotation des crédits de la politique de la ville pour la Seine-et-Marne en 2018 est restée identique à celle de 2017, à hauteur de 3 800 000 €.

Axes prioritaires de travail :

- la cohésion sociale, avec 73,3 % du total des crédits, qui englobe les actions relatives à l'éducation, la santé, le soutien à la parentalité, la culture, le lien social, la prévention et la lutte contre les discriminations ou encore l'accès aux droits ;
- le développement de l'activité économique et de l'emploi, avec 20,2 % des crédits, intervient en complément des actions menées par les services de l'emploi et du conseil régional ;
- le cadre de vie qui inclut les actions liées à la mobilité, représente 3,8 % des crédits, hors crédits d'investissement des programmes de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine et de la « Dotation Politique de la Ville » ;
- le solde, soit 2,7 %, concerne le soutien à l'ingénierie et au pilotage que requiert la politique de la ville.

Enfin, la Dotation Politique de la Ville (DPV), qui s'est substituée à la Dotation de Développement Urbain (DDU) en 2015, a vocation à constituer le volet investissement des contrats de ville pour les 6 communes éligibles du département (plus de 3,5 millions d'euros en 2018).
Les projets retenus et financés doivent dès lors répondre aux enjeux et objectifs définis dans les contrats de ville des territoires concernés.

Chiffres clés pour l'année 2018 :

- **Dotation de 3,8 millions d'euros.**
- **193 structures financées (associations, collectivités et établissements scolaires).**
- **581 actions soutenues.**

Alors que les projets du premier Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) sont terminés ou en cours d'achèvement, le Nouveau Programme National de Renouvellement urbain (NPNRU) se met en place.

Avec le concours financier de l'ANRU (subventions) et d'Action logement (prêts), l'État accompagne et soutient 7 projets de rénovation urbaine en Seine-et-Marne :

3 Projets de Renouvellement d'Intérêt National (PRIN) :
Meaux (Beauval)

- Coût du projet : 243 millions d'euros (M€).
- Concours financiers : 46 M€ de subventions, 18 M€ de prêts.
- 1 190 logements détruits / reconstruits.
- Convention signée le 12/10/2018.

Melun (Schuman – Lorient – Chateaubriand – Lamartine – Beauregard)
- Coût du projet : 78 à 166 M€.
- Concours financiers : 17 à 37 M€ de subventions, 15 à 28 M€ de prêts.
- 431 logements détruits / reconstruits, 520 logements résidentialisés.
- Projet présenté aux partenaires ANRU en 2019.

Montereau-Fault-Yonne (Surville)
- Coût du projet : 76 à 90 M€.
- Concours financiers : 16 à 23 M€ de subventions, 6 M€ de prêts.
- 292 logements détruits, 253 logements reconstruits.

4 Projets de Renouvellement d'Intérêt Régional (PRIR) :
Torcy (Arche Guédon)
- Coût du projet : 25 M€.
- Concours financiers : 4,6 M€ de subventions, 0,7 M€ de prêts.
- 29 logements détruits / reconstruits, 394 logements résidentialisés.
- Accord des partenaires ANRU pour la convention en 2019.

Noisiel / Champs-sur-Marne (les Deux Parcs – Luzard)
- Coût du projet : reste à définir.
- Concours financiers : 5,3 M€ de subventions, 5,9 M€ de prêts.
- 12 logements détruits / reconstruits, 270 logements requalifiés et résidentialisés.

Quartier le Luzard à Noisiel

Moissy-Cramayel (centre ville - Lugny)
- Coût du projet : 35 M€.
- Concours financiers : 7 à 9 M€ de subventions, 2,4 à 4,7 M€ de prêts.
- 195 logements détruits / reconstruits.
- Projet présenté aux partenaires ANRU en 2019.

Savigny-le-Temple (centre gare)
- Coût du projet : reste à définir.
- Concours financiers : 9 à 10 M€ de subventions, 2 à 3 M€ de prêts.
- 88 logements détruits / reconstruits.

II. Des actions multiples de prévention des inégalités sociales

A. En faveur des plus jeunes :

Plan mercredi

Le Plan Mercredi propose un cadre de confiance pour les communes et les familles afin de proposer des accueils de loisirs éducatifs de qualité.

98 % des territoires du département sont revenus à la semaine de 4 jours entre les rentrées scolaires 2017 et 2018 (il reste 10 collectivités à 4,5 jours).
Avec le retour à la semaine de 4 jours, les Projets éducatifs territoriaux (PEDT) sont devenus caducs. De ce fait, les collectivités qui le souhaitent doivent écrire ou réécrire leur PEDT et demander la labellisation « Plan Mercredi ». La DDCS a donc mis en œuvre un plan de communication très volontariste depuis septembre 2018.

Le plan mercredi connait un bilan positif avec une entrée dans le dispositif de 12 communes (Fontenay-Trésigny, Pontault-Combault, Champagne-sur-Seine, Torcy, Moissy, Chartrette, Bussy-St-Georges, Bouleurs, Cannes-Ecluses, Lognes, Nemours, Saint-Thibault-des-Vignes) et de 2 groupements de communes (St-Cyr sur-Morin / St-Ouen-sur-Morin et Bombon / Bréau). D'autres communes sont en cours d'intégration du dispositif.

Stages de 3ème

Tous les élèves de 3ème doivent effectuer un stage d'observation en milieu professionnel. Trouver ces stages est parfois difficile, en particulier pour les élèves relevant de l'éducation prioritaire. Afin de faciliter l'obtention de stages pour ces élèves, l'administration offre des places dans ses services.

● Service civique

Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, qui s'adresse à tous les jeunes de 16 à 25 ans (30 ans en situation de handicap). Il permet à ces jeunes de signer un contrat avec une association ou une structure publique afin de réaliser une mission de 6 à 12 mois, indemnisée par l'État.

En 2018, la Seine-et-Marne a accueilli près de 600 nouveaux jeunes en mission de Service Civique sur son territoire.

Trois axes prioritaires régissent le développement du Service Civique sur le territoire :

- augmenter le nombre de missions de Service Civique : à ce titre, la DDCS accompagne les organismes du département désireux d'accueillir des volontaires en Service Civique par des temps d'informations mensuels sur la demande d'agrément ;
- augmentater le nombre de volontaires en Service Civique : en 2018, la DDCS 77 a organisé 4 «speed-dating» pour faire se rencontrer des jeunes en recherche de missions avec des organismes proposant des offres de Service Civique. Ces événements ont réuni 80 jeunes ;
- assurer la qualité des missions de Service Civique : grâce à un suivi pédagogique quotidien auprès des structures et des jeunes, à la mise en place de formations à destination des organismes d'accueil en lien avec Unis-Cité et la Ligue de l'enseignement, et à l'organisation de rassemblements de jeunes en Service Civique autour de thématiques particulières.

● Plan régional d'insertion de la jeunesse (PRIJ)

Trois sites pilotes ont été retenus dans le cadre du PRIJ pour la période 2018/2020 : Melun, Meaux et Nemours.

Concernant Nemours, suite à la première réunion ayant eu lieu le 11 avril 2018 sous la présidence de M. le Sous-Préfet de Fontainebleau, l'action « Pass VIP – Vers une Insertion Personnalisée » présentée par la mission locale de Nemours a été retenue.
Cette réunion a été suivie d'une seconde le 19 octobre 2018 afin de définir le contenu de l'action, ses modalités pratiques, le calendrier de déploiement, ainsi que les modalités et indicateurs d'évaluation de cette action.

Il résulte des premiers travaux que la plupart des jeunes auditionnés souffrent de difficultés très importantes (sociales notamment) ou de handicaps forts (addictions pour certains) nécessitant parfois un soutien psychologique afin de pouvoir les orienter vers non pas un emploi mais une formation.

Le travail en groupe opérationnel avec la Mission Locale, la Maison Départementale des Solidarités de Nemours, Pôle emploi, la DIRECCTE et le SPIP permet un travail de groupe efficace sur la base d'une réelle coordination sous l'autorité du délégué du Préfet.

B. En faveur des familles :

● Accueil Hébergement et Insertion

Outre la mise à l'abri et l'hébergement des publics les plus en difficultés, les actions développées ont visé d'une part à l'adaptation des dispositifs pour répondre à des besoins spécifiques tout en apportant une dimension qualitative à la prise en charge proposée, et d'autre part à fluidifier les parcours par la facilitation et l'amélioration de l'accès au logement.

L'activité s'inscrit dans une dynamique de coopération et de réseau avec les partenaires institutionnels et associatifs en particulier le SIAO.

Ainsi, dans un contexte financier et budgétaire maîtrisé (BOP 177 à hauteur de 58,3M d'euros, soit une augmentation de 10,4% et BOP 304 (aide alimentaire) à hauteur de 182 685 euros), les principales actions menées ont été les suivantes :

- augmentation des places d'hébergement généraliste par la pérennisation de 172 places d'hébergement d'urgence ouvertes durant l'hiver 2017-2018 ;
- augmentation des objectifs de captation SOLIBAIL (piloté directement par la DRIHL en lien avec les UD/DDCS), ce dispositif d'intermédiation locative mobilise des logements du parc privé et favorise la sortie vers le logement notamment de familles hébergées durablement dans des hôtels ;
- ouverture de SYPLO (Système Priorité Logement) aux structures d'hébergement et de logement accompagné (en mode consultation) afin d'améliorer le suivi et le relogement des personnes hébergées en travaillant sur l'acceptabilité des propositions de logement ;
- mise en œuvre de la réforme de la tarification des centres d'hébergement et de réinsertion sociale ;
- amélioration des conditions d'hébergement des personnes hébergées dans 4 hôtels sur le secteur de Meaux par l'octroi de crédits relatifs à l'aide alimentaire ;
- financement d'une plateforme logistique d'aide alimentaire dans le sud du département en partenariat avec la DIRECCTE dans le cadre d'un chantier d'insertion ;
- mobilisation des nuitées hôtelières dans le cadre des évacuations de campements illicites (10 évacuations réalisées en 2018) ;
- signature d'un protocole avec le Conseil Départemental encadrant la prise en charge des mineurs non accompagnés ;
- renforcement des moyens alloués au SIAO par la création de postes de coordination en direction de publics spécifiques (ROMS, sortants de détention) et la livraison d'un système d'information spécifique au 115 ;
- mise en place de groupes de travail associant les partenaires associatifs destinés à améliorer la connaissance des personnes en situation de rue et hébergées et à formuler des propositions d'évolution et financement d'un poste de coordination en veille sociale ;
- renforcement du dispositif hivernal par la mobilisation de 550 places dans le cadre de l'hiver 2018-2019.

Chiffres clés :

- **nuitées hôtelières : 873 211 nuitées mobilisées en 2018 (augmentation de 0,28 % par rapport à 2017) soit 15,7M d'euros ;**
- **hébergement généraliste (CHRS, HU, HUAS) : 2301 places ;**
- **résidences Sociales : 3083 places,**
- **foyers de jeunes travailleurs : 1278 places ; ;**
- **pensions de Famille et Résidences Accueil : 225 places (soit 147 PF et 78 RA) ;**
- **résidences Hôtelières à Vocation Sociale : 255 logements.**

● Accès au logement

Plusieurs dispositifs visant à lutter contre les inégalités sociales dans le cadre de l'accès au logement social :

Les Accords Collectifs Départementaux (ACD) :

Les ACD constituent une obligation légale qui impose, aux bailleurs, de reloger des publics prioritaires, sur tous les contingents des réservataires de logements sociaux.

La DDCS 77, lors des négociations avec les bailleurs, a veillé à la prise en compte des publics qui, habituellement, sont victimes d'inégalités sociales quant à l'accès au logement social, notamment les familles monoparentales et les sortants de structures d'hébergement.

Enfin, l'objectif annuel de relogement est plus ambitieux. Il passe de 1250 à 1962 relogements dont 30 % de sortants de structure d'hébergement.

Ce dernier point favorise la fluidité de l'hébergement vers le logement, contribuant, ainsi, à la mise en œuvre d'un axe important du futur plan quinquennal « le logement d'abord ».

En 2018, 1901 relogements ACD ont été réalisés (soit 97% par rapport à l'objectif annuel de 1962) et 652 relogements de sortants de structure (pour un objectif annuel de 588 soit 111% de réalisé).

Conférences intercommunales du logement (CIL) :

Ces conférences co-présidées par le président de l'EPCI concerné et le Préfet du département visent à coordonner l'action des différents partenaires du logement social (les réservataires dont l'Etat, les associations de lutte contre les exclusions, les bailleurs sociaux et d'autres institutions notamment le conseil départemental) et également de redéfinir ensemble, sur un territoire donné, une politique d'attribution de logement social en partant d'un socle commun (règlementation et orientations de l'Etat).

L'objet est de mieux reloger les publics prioritaires et de favoriser la mixité sociale.

La Seine-et-Marne a été le premier département d'Ile de France à avoir signé la convention intercommunale d'attribution (CIA) avec la communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire et a avoir adopté le plan partenarial de gestion de la demande de logement social (PPGD).

- **La prévention des expulsions :**

L'expulsion pour impayés de loyers est un facteur d'exclusion et de rupture sociale. La perte du logement a des conséquences graves sur le locataire et sa famille.

Afin de mieux prévenir les expulsions locatives, la loi ALUR du 24 mars 2014 a repris les deux principaux objectifs relevés par le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale du 21 janvier 2013, qui étaient de traiter le plus en amont possible les impayés locatifs et de renforcer le rôle des commissions de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX).

En 2018, la CCAPEX a donc examiné 162 situations contre 98 en 2017, soit une augmentation de 65 % de situations examinées. L'objectif en 2019 sera d'accroître le nombre de situations.

En complément, la **charte départementale de prévention des expulsions 2018-2023 a été signée le 13 avril 2018** par l'ensemble des partenaires concernés.

Création d'un observatoire social en matière de politiques sociales du logement

Un suivi de la mise en œuvre des politiques publiques en matière d'hébergement et d'accès au logement au plan statistique et de l'analyse exploratoire des données est développé par la DDCS.

Un diagnostic des besoins en logement social des publics labellisés SYPLO destiné à orienter la politique de construction portée par la Direction Départementale des Territoires a notamment été réalisé.

4959 demandeurs labellisés dans SYPLO dont 43 % sont reconnus prioritaires DALO

1699 attributions sur le contingent préfectoral dont 36% concernent des publics DALO et 40% des personnes sortantes de structures d'hébergement.

Enfin, en matière de lutte contre l'habitat indigne, 48 signalements ont été traités en lien avec l'Agence Régionale de Santé. 15 familles ont été relogées à ce titre par la DDCS.

Pour ce qui concerne le Fonds d'Aide au Relogement d'Urgence (FARU), les inondations survenues en 2018 et la fin de la gestion des inondations de 2016 ont généré une dépense de 50 000 €.

- **Actions de prévention des inégalités sociales dans le champ des activités physiques et sportives**

Le montant consommé en 2018 au titre du Centre national de Développement du sport (CNDS) a été de 1 772 204 € autour des principales actions suivantes :

- Développement de la pratique sportive pour tous et Correction des Inégalités d'Accès à la pratique Sportive (CIAPS) pour un montant de 865 084 €.

- Financement de 233 comités départementaux et clubs sur 3 champs d'intervention prioritaires :
  - la correction des inégalités d'accès à la pratique sportive ;
  - la promotion du sport comme facteur de santé ;
  - le soutien aux actions de lutte contre les discriminations, les violences et le harcèlement.

- Financement de 47 postes d'emplois sportifs dont 7 nouveaux emplois pour une enveloppe globale de 349 120 €, représentant 15 postes en comités départementaux et 32 postes en clubs en faveur du développement de la pratique sportive des personnes en situation de handicap ou portés par des structures associatives intervenant en territoire carencé.

- Financement de 4 projets d'équipements sportifs sur les territoires carencés pour un montant de 558 000 € :
  - création d'un plateau multisports à Avon avec une subvention de 30 000€ ;
  - création d'un plateau de Fitness à Torcy avec une subvention de 10 000€ ;
  - création d'un plateau multisports à Provins avec une subvention de 18 000€ ;
  - réhabilitation de la piscine de Moret Seine et Loing avec une subvention de 500 000€.

III. L'accueil puis l'intégration des étrangers

L'Education Nationale dispose de 39 unités pédagogiques dans le 1er degré et 34 dans le 2nd degré pour les élèves allophones arrivants.
Ces dispositifs ont vocation à permettre aux jeunes concernés d'acquérir un niveau scolaire suffisant pour intégrer ensuite un cursus classique.
La répartition de ces dispositifs est en constante adaptation aux besoins : ainsi, à la rentrée 2018, 2 nouvelles structures ont été créées et une transférée d'un secteur à un autre.

A. Augmentation des capacités d'hébergement pour répondre au défi de la crise migratoire

Les différents appels à projets nationaux émis par la Direction générale des étrangers en France (DGEF) ont permis la création en Seine-et-Marne de capacités d'hébergement supplémentaires pour les migrants, demandeurs d'asile et réfugiés.

Le parc d'hébergement pour les primo-arrivants a augmenté de 30%.
Celui réservé à l'hébergement pour demandeurs d'asile est resté stable (+2%).
En revanche, la plus forte progression s'observe sur le parc d'hébergement pour réfugiés qui s'est considérablement développé. Un centre provisoire d'hébergement porté par France Fraternités a ouvert à l'automne dans la commune de Bray-sur-Seine et une extension de 60 places a été octroyée au centre du Rocheton sur la commune de la Rochette. Ces deux centres provisoires d'hébergement du département totalisent ainsi, au 31 décembre dernier, une capacité de 173 places contre 33 en 2017. Cela correspond à une augmentation sur un an de 424%.

Le parc d'hébergement dédié spécifiquement aux réfugiés augmentera encore significativement en 2019 puisque la création dès janvier de 205 places supplémentaires a d'ores et déjà été actée (ce qui représentera déjà + 84% par rapport à 2018) lors des appels à projets de l'automne 2018.
Par ailleurs, un centre d'accueil et d'examen des situations (CAES) a ouvert à Vaux-le-Pénil en mars 2018. Constitué sur le principe d'un centre transitoire, il apporte à l'instar des autres CAES de la région Ile-de-France, une réponse sécuritaire, sanitaire et administrative aux migrants vivant dans la rue.
Enfin, il faut également noter qu'en avril 2018, la Direction générale des étrangers en France a établi à Montévrain un centre de transit de 80 places, géré par l'association Habitat et humanisme, à destination des réfugiés accueillis en France au titre d'un accord avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés.

Répartition des capacités ouvertes au 31/12/2018 par catégorie de public :

- **Demandeurs d'asile : 944**
- **Migrants : 1074**
- **Réfugiés : 253**

B. Actions en faveur de l'intégration des réfugiés

La fin d'année a été marquée par la création d'une cellule expérimentale d'aide à l'intégration professionnelle des réfugiés. Confiée à un opérateur historique du département, cette cellule aura pour mission de développer localement des actions de formation propre à la Seine-et-Marne en fédérant autour d'elle des partenaires et des financeurs publics, privés ou associatifs.

Par ailleurs, dans le cadre de cette politique d'intégration, l'appel à projet annuel visant à améliorer le parcours d'intégration des étrangers primo-arrivants initié par l'OFII, par la mise en place d'ateliers socio-linguistiques permettant l'insertion sociale, culturelle et professionnelle, a été lancé avec les objectifs suivants :

- apprentissage de la langue française ;
- l'appropriation des valeurs de la République et de la société française ;
- l'accompagnement global des étrangers vers un accès effectif aux droits ;
- l'insertion professionnelle.

En 2018, 24 structures ont été subventionnées pour un montant de 297 688 €.

Valoriser le patrimoine et promouvoir l'accès à la culture

I. Protéger le patrimoine

L'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP 77) a continué cette année ses missions de maîtrise d'œuvre avec le **suivi de travaux d'entretien pour les quatre monuments dont les Architectes des bâtiments de France (ABF) sont conservateurs : le domaine de Fontainebleau, la cathédrale de Meaux, le site archéologique de Pincevent et le couvent des Cordelières à Provins et ce pour un montant total de 680 000 euros TTC**.

Concernant le site archéologique de Pincevent, la DRAC d'IDF porte désormais une politique plus ambitieuse de valorisation du site avec ses différents services (monuments historiques, archéologie, musées, …) et envisage pour 2019 des actions d'Education artistique et culturelle (EAC), un agrandissement des bungalows des chercheurs et une protection au titre des monuments historiques de la maquette abritée dans un des modules.

4 Commissions départementales de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) ont mobilisé l'UDAP 77 cette année, avec 14 dossiers rapportés par les 3 ABF.

Le service a également secondé la préfecture et la DDFIP dans le suivi de la Politique immobilière de l'Etat (PIE). A ce titre, le service a participé au processus de vente de la caserne Châtaux et du parc des Subsistances à Fontainebleau.

Chiffres clés 2018 :

- **Diminution des délais d'instruction des dossiers à 1 mois.**
- **Envoi dématérialisé aux services instructeurs, mairies et demandeurs d'environ 9 000 avis réglementaires.**
- **1 242 Consultations Préalables (= réponses aux avant-projets).**
- **Plus de 1 050 rendez-vous sur site, en permanences en mairie ou à l'UDAP avec des particuliers, des élus ou des professionnels.**
- **Rédaction sur le site Internet de la DRAC d'IDF de fiches-conseils sur les principaux types de travaux.**

II. Démocratiser la culture auprès des plus jeunes

Une convention de développement de l'enseignement artistique et culturel (EAC) en date du 24 novembre 2017 entre l'Etat (Préfet, Recteur) et le Département (Président du Conseil départemental) a été mise en place à l'initiative du Conseil départemental pour permettre à des collèges particulièrement éloignés de l'offre culturelle d'expérimenter une démarche de projet d'EAC en bénéficiant de l'accompagnement de l'ensemble des partenaires.

Quatre collèges sont concernés : La Ferté Gaucher (Jean Campin), Lizy-sur-Ourcq (Camille Saint Saens), Lorrez-le-Bocage (Jacques Prévert), Villiers Saint Georges (Les Tournelles).
Les établissements ont reçu une proposition du Département et de la DRAC suite aux diagnostics effectués avec les équipes et les partenaires.
Chaque établissement doit présenter un projet avant la fin septembre sur la base de cette proposition.
L'expérimentation se poursuit sur l'année scolaire 2018-2019 avec ces quatre établissements auquel s'ajoute le collège Jean-Jacques Rousseau d'Othis.

Au-delà de cette convention, les priorités de l'EAC à la rentrée 2018 ont été les suivantes :

- rentrée en musique : suivi et valorisation des actions dans les écoles et les établissements ;
- école, collège et lycée au cinéma ;
- expérimentation EAC : accompagnement pour la formalisation d'un projet par chaque établissement avant la fin septembre ;
- Dispositif « Création en cours » (cycle 3).

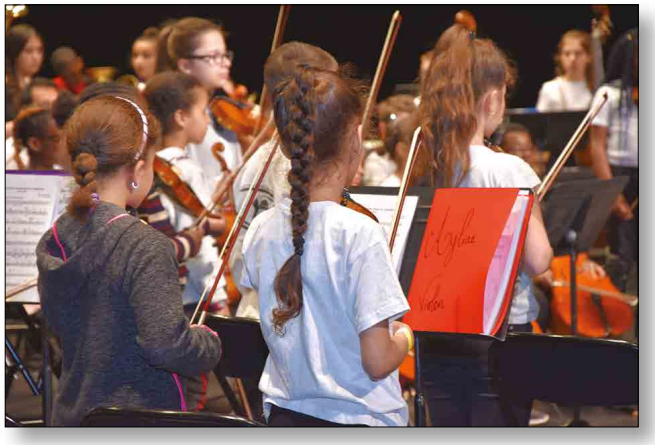

Assurer la gestion financière et fiscale

La DDFiP prend sa part de la mission régalienne d'établissement de l'impôt et de son recouvrement. Elle assure également la gestion financière et comptable des 2 268 budgets des collectivités territoriales, des établissements publics locaux et des établissements publics de santé. Son action s'inscrit par ailleurs dans le soutien de l'activité économique, notamment sous l'angle de la modernisation de l'offre de service aux différents publics.

En 2018, la DDFiP a poursuivi son mouvement de restructuration et de spécialisation des services afin d'améliorer le service rendu aux collectivités locales, de mettre en cohérence le réseau avec l'évolution de l'intercommunalité et de renforcer l'interlocuteur fiscal unique aux usagers particuliers.

Dans ce cadre, une trésorerie hospitalière a été implantée à Lagny-sur-Marne pour assurer l'ensemble de la gestion des hôpitaux du Nord, quatre trésoreries ont fusionné, le recouvrement de l'impôt de quatre trésoreries a été transféré vers les Services des Impôts des particuliers (SIP)

La DDFiP compte désormais 66 services implantés sur 19 communes et assure en outre des permanences en fonction des échéances fiscales sur 3 autres communes.
Ce sont ainsi 1 463 agents qui oeuvrent sur l'ensemble du département au service des usagers professionnels, particuliers et des collectivités locales.

I. Le recouvrement des recettes publiques

Les sommes fiscales recouvrées s'élèvent en 2018 à 7,52 Md€ (7 Md€ en 2017)

Deux mesures fortes ont caractérisé l'année 2018 :
- **la diminution de 30 % de la taxe d'habitation pour 80 % des foyers fiscaux ;**
- **l'accompagnement du prélèvement à la source.**

La DGFIP poursuit une stratégie résolument numérique en matière de paiements :
- le *paiement dématérialisé des impôts d'État et assimilés* gagne du terrain en s'établissant à 74 % (mensualisation, prélèvement à l'échéance ou paiement en ligne) ;
- l'*élimination progressive du numéraire :* en 2019, les cotisations supérieures ou égales à 300 € (contre 1 000 € en 2018) devront être réglées via des paiements dématérialisés ;
- la *promotion active des moyens modernes de paiement* permettant d'offrir un spectre plus large de solutions de paiement aux usagers.

La moitié des 154 projets mis en place en 2017 concerne la mise en œuvre de l'offre de paiement par internet (TIPI) proposée par la DGFIP.

Cette offre s'appelle désormais ***PayFIP,*** car elle a évolué en permettant au redevable de payer également par prélèvement automatique. Il effectue son choix en ligne au moment du paiement. Lors d'un prochain paiement, il aura la possibilité de choisir à nouveau l'une ou l'autre possibilité.

D'autres solutions innovantes se développent comme le paiement par téléphone portable du stationnement sur la voie publique et l'encaissement par carte bancaire sur internet des billets de spectacles ou des taxes de séjour.

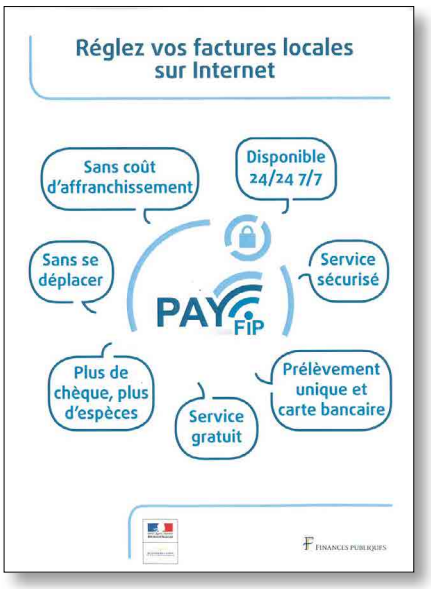

II. Le contrôle et l'exécution des dépenses publiques locales

Le réseau des comptables publics, appuyé par les services d'expertise de la DDFiP, contrôle la régularité des dépenses et recettes publiques locales, sur la base d'un référentiel budgétaire et comptable.
La prise en charge des opérations par le comptable public (exclusivité de compétence) conduit au paiement des dépenses et au recouvrement des recettes.
Ces dépenses couvrent les charges de fonctionnement des collectivités (y compris les payes) et incluent les investissements. Les recettes intègrent les produits issus de la fiscalité directe locale (Taxe d'Habitation, Taxe Foncière,…), les concours financiers versés par l'État, tels que la Dotation Globale de Fonctionnement, ainsi que la facturation des services publics locaux (crèche, cantine,…).

En 2018, ce sont ainsi 6,46 milliards € de dépenses locales et 6,50 milliards € de recettes qui ont été réalisées in fine par la DDFIP.

Le délai moyen entre la prise en charge de ces sommes par le comptable et leur paiement s'établit à 6,6 jours ouvrés (6,5 en 2017).

III. Un rôle moteur de conseil aux ordonnateurs départementaux

Les 20 comptables publics locaux agissent également en tant que conseil de l'ordonnateur.

A. Le conseil comptable, financier et fiscal

Au-delà de la stricte tenue des comptes et du contrôle et paiement des dépenses, la DDFIP développe une politique large de conseil et de partenariat :

- *Conseil comptable* : dans le cadre de la certification des comptes des établissements publics de santé, le comptable public vient en soutien de l'ordonnateur pour mettre en œuvre les processus et travaux nécessaires en vue de l'obtention, chaque année, de ce gage de qualité comptable délivré par des experts comptables indépendants.

- *Conseil financier* : le comptable public dispose de la compétence et des outils, le cas échéant avec le soutien des échelons support de la direction départementale, pour produire à l'ordonnateur des analyses financières (rétrospectives, prospectives, consolidées), apportant son regard aussi expert qu'objectif sur l'appréciation de la situation financière de la collectivité.

- *Conseil fiscal* : l'établissement des impôts et taxes locales constitue une décision sensible dans la vie de la collectivité. Tant pour l'aide à la fiabilisation des bases fiscales que les simulations de vote de taux, la DDFIP accompagne la collectivité au fil de son processus de confection budgétaire.

B. Le conseil en modernisation : dématérialisation et monétique

Les solutions préconisées ou offertes par la DGFIP concernent tous les segments des chaînes de dépense et de recette :

- « *La dématérialisation* » *entre les ordonnateurs et leurs comptables* permet de fluidifier leurs échanges (titres, mandats, factures, marchés, etc.) à moindre coût (moindre affranchissement, stockage facilité, etc…).
  Le recours à cette dématérialisation a poursuivi sa progression en 2018 avec un nombre de mandats avec pièces justificatives dématérialisées en hausse de +14% par rapport à 2017 représentant 81% du total des mandats émis.
  Désormais, près de 58% des collectivités recourent à la formule la plus aboutie : la dématérialisation totale (dématérialisation des pièces justificatives et signature électronique).

■ *L'échange des factures dématérialisées entre entreprises et collectivités locales via le portail Chorus Pro* poursuit sa forte progression en nombre de factures traitées et de collectivités opérationnelles (2ème vague sur 3 en 2018).
Ainsi, 6242 factures émises par les collectivités locales du département à destination d'autres collectivités publiques ont été dématérialisées depuis leur émission jusqu'à leur réception après avoir été déposées sur Chorus Pro.

■ *L'offre gratuite d'édition et d'envoi pour le compte des collectivités locales volontaires*, à partir d'un centre d'édition distant, des avis des sommes à payer à destination des redevables (suite à transmission dématérialisée) sont passés de 16 167 unités en 2017 à 80 410 unités en 2018.

L'Etat en mouvement

I. Poursuite du mouvement de simplification administrative

Depuis 2017, les services de l'Etat de Seine-et-Marne ont poursuivi leurs efforts de transformation dans le cadre de la « Modernisation de l'Action Publique » (MAP) puis du chantier « Action publique 2022 ».

En effet, l'émergence de nouveaux modes d'action publique, l'évolution des attentes des usagers, la transformation des économies ainsi que les défis environnementaux et sociaux imposent une adaptation et une simplification des démarches administratives de l'Etat.

Cela s'est notamment traduit en Seine-et-Marne par une simplification des démarches administratives et une amélioration du service rendu aux usagers.

Ainsi, la préfecture, les 4 sous-préfectures, les 17 commissariats et les 8 brigades de la gendarmerie nationale accueillant du public, se sont engagés dans le *programme « transparence sur la qualité et l'efficacité des services publics »*.

Une large campagne d'affichage dans les halls d'accueil du public et sur les sites internet dédiés permet une information claire sur les résultats des indicateurs.

FOCUS

L'autorisation environnementale unique (AEU)

En 2018, la procédure d'autorisation environnementale unique a été déployée afin de simplifier l'instruction administrative des dossiers de demande d'autorisation au titre du code de l'environnement.
Les différentes procédures et décisions environnementales requises pour les projets soumis à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et les projets soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau (IOTA), sont fusionnées au sein de l'autorisation environnementale.
La réforme consiste également à renforcer la phase amont de la demande d'autorisation, pour offrir au pétitionnaire une meilleure visibilité des règles dont relève son projet.

Ce dispositif consiste à fusionner en **une seule autorisation** plusieurs décisions administratives nécessaires à la réalisation d'un même projet (autorisation ICPE, autorisation IOTA, autorisation de défrichement, dérogation espèces protégées etc.), de façon à ce que le porteur de projet ne dépose qu'un seul dossier, face à un seul interlocuteur, en lieu et place des différentes décisions administratives qu'il devait auparavant solliciter auprès de multiples services de l'État.

L'autorisation environnementale vise à faciliter la vie des entreprises et autres pétitionnaires, en proposant une procédure qui privilégie à la fois le dialogue entre l'État et les porteurs de projet, dans le respect des contraintes des deux parties, la simplification des procédures pour les administrés, et la protection à droit constant des intérêts environnementaux via l'intégration de différentes législations dans un seul arrêté d'autorisation. Elle implique pour les services de l'État de s'organiser de façon optimale, afin de respecter les délais resserrés prévus par la procédure, en particulier sur les points suivants :

- un fonctionnement en mode-projet coordonné par un service coordonnateur qui garde une vision d'ensemble de l'instruction, constitue l'interlocuteur privilégié du porteur de projet, et garantit le respect des phases de la procédure et du calendrier associé au projet ;
- une co-instruction des dossiers à travers la constitution d'une équipe-projet inter-services qui partage rapidement l'information grâce à des outils collaboratifs ;
- une implication anticipée des acteurs non-instructeurs : des échanges plus fréquents avec les pétitionnaires en phase d'élaboration du projet ; des modes de consultation différents, notamment avec les collectivités territoriales, l'autorité environnementale et les commissions consultatives.

En Île-de-France, la DRIEE a assuré le pilotage du déploiement de cette réforme en lien avec tous les partenaires impliqués et a élaboré une note d'organisation générale. Toutes les demandes d'autorisation ICPE et IOTA sont désormais instruites selon ces nouvelles modalités qui doivent permettre l'instruction des dossiers dans des délais optimisés.

II. Développement des télé-procédures

Depuis le 7 novembre 2016, **tout usager peut saisir l'administration par voie électronique pour de nombreuses démarches sous forme d'une télé-procédure, d'un formulaire de contact ou bien par courriel.**

Chaque saisine par voie électronique fait l'objet d'un accusé de réception électronique transmis instantanément à l'usager ou dans un délai maximum de 7 jours ouvrés à compter de la saisine. Ces démarches simplifiées permettent une prise en compte immédiate et un meilleur suivi des demandes.

Afin d'accompagner cette dématérialisation, des points d'accès numériques, animés par des médiateurs numériques, sont ouverts en préfectures et en sous-préfectures. Ils permettent d'accompagner les usagers dans leurs démarches administratives, en particulier ceux qui sont dépourvus de moyens informatiques ou des connaissances nécessaires à l'utilisation des télé-procédures.

Actuellement, **8 points numériques sont mis à la disposition des usagers** sur le territoire de la Seine-et-Marne :

- 3 à la préfecture de Melun dont un en libre accès - du lundi au vendredi de 9h à 12h ;
- 1 à la sous-préfecture de Fontainebleau - le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h ;
- 1 à la sous-préfecture de Meaux - le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h ;
- 1 à la sous-préfecture de Provins - le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h ;
- 1 à la sous -préfecture de Torcy - sur rendez-vous.

Par ailleurs, pour parfaire le maillage territorial, la préfecture a signé une convention avec les 21 Maisons de Services Au Public (MSAP) qui délivrent une offre de proximité et de qualité à l'attention des usagers sur l'ensemble du territoire.

Maisons de Services au Public
Etat des lieux au 16 novembre 2018

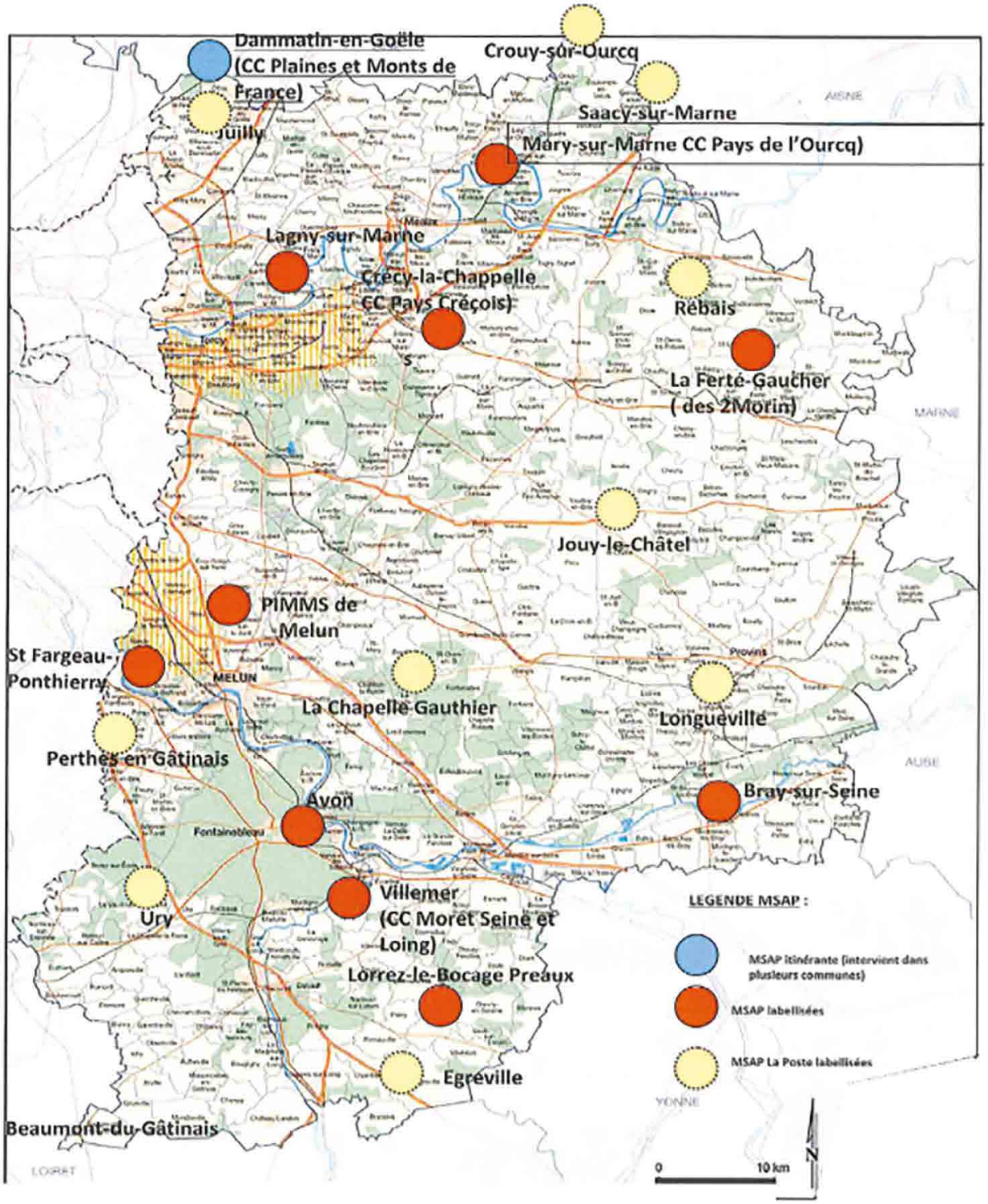

III. Amélioration continue du service rendu aux usagers

En s'appuyant sur la généralisation du recours aux télé-procédures, le plan «préfectures nouvelle génération» a réformé profondément les modalités de délivrance des titres règlementaires que sont la carte nationale d'identité (CNI), le passeport, le permis de conduire et la «carte grise». Pour ce qui concerne les CNI-passeports, cette réforme visait 3 objectifs :

- *Sécurité accrue des titres* et notamment de la CNI afin d'atteindre le même niveau de sécurité que celui du passeport.
- *Simplification des démarches pour les usagers* en offrant la possibilité de les réaliser dans n'importe quelle commune équipée d'un dispositif de recueil suivant le principe de déterritorialisation.
- *Réduction des délais de production* pour permettre à l'usager de gagner une dizaine de jours pour récupérer ses titres.

Depuis le 28 février 2017, les demandes de titres, transmises par télétransmission, via l'application Titres Electroniques Sécurisés par les seules mairies équipées de dispositifs de recueil (DR) sont traitées par une plateforme spécialisée CNI/passeports située à Melun: le centre d'expertise et de ressources titres (CERT).

Ce service de la préfecture a une vocation interdépartementale. Il est chargé d'instruire toutes les demandes de cartes d'identité et de passeport, des départements :

- de Seine-et-Marne *(37 communes équipées au total de 80 DR) ;*
- de Seine-Saint-Denis, dans le cadre d'une convention de gestion signée par les deux préfets, (la Seine-Saint-Denis compte *36 communes équipées de 130 DR).*

En 2018 le CERT a enregistré 450 000 demandes de titre : 220 000 passeports et 230 000 CNI qui se répartissent à hauteur de 55% pour le 93 et 45% pour le 77.

Illustrations d'un territoire à forts enjeux

Janvier : Atelier des territoires

Janvier : Inauguration du poste de police municipale de Combs-la-Ville

Février : VO Nicolas Hulot lors des inondations

Février : VO Brune Poirson lors des inondations

Février : Inauguration de la salle Claude Erignac

Février : VO de Murielle Pénicaud Champs-Sur-Marne

Février : VO Gérard Collomb, Ministre intérieur Israélien et le président du consistoire

Février : VO Michel Blanquer dans trois Lycées

Mars : Lancement de la PSQ

Mars : Visite de Nicole Belloubet au CEF de Combs-La-Ville

Mars : Hommage à Jean-Jacques Barbaux

Mars : VO Michel Cadot à Vaujours

Mars : Contrôle routier renforcé

Avril : VO Edouard Philippe à Disney

Avril : Signature charte départementale de la prévention des expulsions

Mai : Cérémonie du 8 mai

Mai : VO Annick Girardin Savigny-Le-Temple

Mai : VO Mounir Majhoubi Lieussaint

Mai : AG de la FDSEA

Juin : VO Françoise Nyssen Fontainebleau

Juin : Cérémonie Appel du 18 juin

Juin : VO Jean-Baptiste Lemoyne Consultation Européenne

Juin : VO Gérard Collomb promotion Beltrame (EOGN)

Juin : Sénartaise

Juillet : Journée nationale des sapeurs-pompiers

Juillet : Opération sensibilisation aux 80 km/h

Juillet : Visite de terrain auprès des agriculteurs lors des moissons

Juillet : Cérémonie du 14 juillet à Fontainebleau

Juillet : VO Frédérique Vidal Parcoursup Lognes

Juillet : Opération Interministérielle vacances

Août : VO Jacqueline Gourault - Rodéo urbain

Août : VO Brune Poirson
70 ans de l' UICN

Septembre : Contrôle au moment de l'Aïd

Septembre : Assises de l'Islam

Septembre : VO Emmanuel Barbe
label auto-école

Septembre : Festival de la terre

Octobre : Rencontres de la sécurité intérieure

Octobre : Cérémonie à l'ENSP

Octobre : Exercice de sécurité civile

Octobre : VO Roxana Maracineanu
championnat du monde de tennis de table

Octobre : VO Laurent Nunez Noisiel

Novembre : VO Nicole Belloubet et
Sophie Cluzel à Nanteuil-Lès-Meaux

Novembre : Cérémonie du centenaire

Novembre : VO Laurent Nunez
Contrôle routier et prévention avec IDSR

Novembre : VO Emmanuelle Wargon
Chaumes-En-Brie

Décembre : Comité opérationnel
départemental : Suivi «Gilets jaunes»

Décembre : VO Marlène Schiappa
Pontault-Combault

Décembre : VO Laurent Nunez
Cérémonie des sabres (EOGN)

Décembre : Journée de la Laïcité

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE

TROMBINOSCOPE DES SERVICES DE L'ÉTAT EN SEINE-ET-MARNE

Préfète
Béatrice ABOLLIVIER

Sous-préfet
de Fontainebleau
Jean-Marc GIRAUD

Sous-préfète
de Provins
Laura REYNAUD

Sous-préfet
de Meaux
Gérard PEHAUT

Sous-préfet
de Torcy
Gérard BRANLY

Sous-préfet
Directeur de cabinet
Pascal COURTADE

Sous-préfet
Chargé de la politique
de la ville
André PIERRE-LOUIS

Secrétaire général
Sous-préfet de Melun
Cyrille LE VELY

Directeur Départemental de
l'Office National des
Anciens Combattants et
Victimes de Guerre
Pierre NAURA

Direction des Ressources
Humaines et des Moyens
Valérie THERY LE-GALL

Direction de la Coordination
des Services de l'État
Alain ALCARAZ

Direction de le Citoyenneté
et de la Réglementation
Jean-François BOURGEOIS

Direction des Relations avec
les Collectivités Locales
Pierre CHARCOSSET

Direction Départementale de
la Sécurité Publique
Contrôleur général
Philippe JUSTO

Groupement de Gendarmerie
Départementale
Colonel Etienne MARTINEZ

Service Départemental
d'Incendie et de Secours
Colonel Éric FAURE

Délégué Militaire
Départemental
Commissaire
Hervé PICCIRILLO

Direction Départementale
des Territoires
Igor KISSELEFF

Direction Départementale de
la Protection des Populations
Paul MENNECIER

Direction Départementale
de la Cohésion Sociale
Alain BLETON

Unité Départementale de la
Direction Régionale et Inter-
départementale de l'Environ-
nement et de l'Énergie
Guillaume BAILLY

Unité Départementale de
la Direction Régionale des
Entreprises, de la Concur-
rence, de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi
Didier CAROFF

Direction Départementale
Pôle Emploi
Caroline BACCHINI

Direction Départemantale de
l'Architecture
et du Patrimoine
Joseph SCHMAUCH

Direction Départementale des
Finances Publiques
Jean-Marc VALES

Direction des Services Dépar-
tementaux de l'Éducation
Nationale
Valérie DEBUCHY

Délégation Départementale
de l'Agence Régionale
de Santé
Hélène MARIE

1. La préfète a autorité sur l'ensemble des actions de prévention et de prévision des risques de sécurité civile et des opérations de secours
2. Le DMD est le conseiller militaire de la préfète sur les moyens opérationnels de l'armée
3. La DDFIP apporte son soutien pour la politique immobilière de l'État et travaille en relation avec les services de la préfecture en matière de politique économique
4. La préfète a autorité sur tout ce qui ne relève pas de l'organisation de l'action éducative ainsi que de la gestion des personnes et des établissements qui y concourent
5. Pôle emploi est un opérateur doté d'une mission de service public en lien fonctionnel avec la préfète pour l'animation du Service Public de l'Emploi
6. La préfète est assistée de la DTARS en matière de police sanitaire, de salubrité et d'hygiène publique

Juin 2019

@Prefet77

http://www.seine-et-marne.gouv.fr/

Actuweb

Abonnez-vous

http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Actualites/Lettre-d-information

Contact presse
pref-communication@seine-et-marne.gouv.fr
01 64 71 75 29